

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO

INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL



MEM
1371
PAN



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du

DIPLOME D'INGENIEUR DE CONCEPTION EN VULGARISATION

AGRICOLE

THEME

**ANALYSE DES ENJEUX FONCIERS A
LA PERIPHERIE DU PARC W/ BURKINA
FASO DANS UNE PERSPECTIVE DE
CREATION D'UNE ZONE TAMPON : CAS
DU TERROIR VILLAGEOIS DE MANGOU**

Présenté par :

Nabasnogo Roch PANANDITIGRI

Maître de stage : Dr Moumouni OUEDRAOGO

M. Pierre KAFANDO

Directeur de mémoire : Pr Patrice TOE

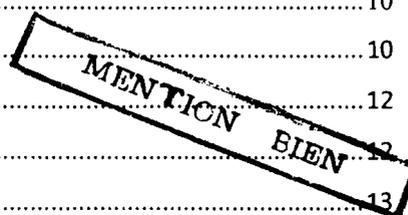
N°----/2011 VA

Juin 2011

Mem
1371
PAN

TABLE DES MATIERES

Titres.....	Pages
DEDICACE	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	v
RESUME	vii
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Contexte et problématique	1
2. Objectifs de l'étude	3
3. Hypothèses de l'étude	3
4. Méthodologie	4
4.1. Justification du choix de la zone d'étude	4
4.2. Approches utilisées	4
4.3. Enquêtes au niveau exploitation	6
4.3.1. Echantillonnage.....	6
4.3.2. Méthode de collecte et traitement de données	7
5. Plan d'ensemble.....	8
PREMIERE PARTIE : GENERALITES.....	9
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL.....	10
1.1. Présentation de la zone d'étude.....	10
1.1.1. Situation géographique et administrative.....	10
1.1.2. Milieu biophysique	10
1.1.2.1. Relief et sols	10
1.1.2.2. Le climat.....	12
1.1.2.3. Hydrographie	12
1.1.2.4. La végétation.....	13
1.1.2.5. Les ressources fauniques	13
1.1.2.6. Les ressources halieutiques	13
1.1.3. Milieu humain	14
1.1.3.1. Les données démographiques	14
1.1.4. Caractéristiques socio-économiques	14
1.1.4.1. L'agriculture	14



1.1.4.2. L'élevage	14
1.1.4.3. La chasse et le tourisme de vision	15
1.2. Statut du Parc W	15
1.3. Présentation de la structure d'accueil.....	16
CHAPITRE II : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE	17
2.1. Concepts et Terminologie utilisés.....	17
2.2. Etat des connaissances sur les aires protégées.....	17
2.2.1. Organisation spatiale des aires protégées.....	17
2.2.2. Dynamique de gestion du foncier et des ressources naturelles à la périphérie des aires protégées	18
2.2.2.1. Au niveau de la périphérie du Parc W	18
2.2.2.2. Situation dans d'autres aires protégées	19
2.2.3. Conflictualités à la périphérie des aires protégées	20
2.2.4. Pressions à la périphérie des aires protégées	20
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS / DISCUSSIONS	22
CHAPITRE I : RESULTATS	23
1.1. Historique du peuplement et des modes de gestion des ressources	23
1.2. Caractérisation des exploitations à la périphérie.....	24
1.2.1. Caractéristiques sociodémographiques	24
1.2.2. Caractéristiques des exploitations agricoles*	25
1.2.2.1. L'accès à la terre	25
1.2.2.2. Disponibilité en réserves de terre.....	26
1.2.2.3. Pratiques culturelles	27
1.2.2.4. Spéculations	27
1.2.2.5. Jachère	28
1.2.2.6. Rotation des cultures	29
1.2.2.7. Assolement	29
1.2.3. Caractéristiques des exploitations pastorales	29
1.3. Dynamiques d'occupation des terres dans le terroir	30
1.3.1. Evaluation de l'occupation des terres entre 1992 et 2006.....	30
1.3.2. Facteurs d'évolution de l'occupation	32
1.3.2.1. Défriches-brûlis	32
1.3.2.2. Production cotonnière	33
1.3.2.3. Capacité de régénération.....	33
1.3.2.4. Facteur démographique	34

1.4. Les enjeux fonciers des acteurs à la périphérie.....	34
1.4.1. Les principaux acteurs	34
1.4.2. Les principaux enjeux par acteur	35
CHAPITRE II : DISCUSSIONS	37
2.1. Les modes d'occupation à travers l'historique du peuplement.....	37
2.2. Les formes d'exploitation des terres	37
2.3. Dynamiques d'occupations des terres.....	38
2.4. Enjeux des acteurs.....	39
CONCLUSION GENERALE	41
BIBLIOGRAPHIE	45
ANNEXES	I

DEDICACE

Ce mémoire est spécialement dédié à

mon défunt, Papa François PANANDITIGRI

qui nous a douloureusement quitté le 13-01-2009. à Boussé.

*Que ce mémoire soit le reflet des multiples sacrifices consentis
pour me supporter depuis ma tendre enfance et tout au long de
mes études.*

Que Dieu dans sa Miséricorde t'accueille dans sa céleste félicité

Papa que ton âme repose en paix !!!

REMERCIEMENTS

Le présent document est le couronnement de plusieurs années d'études avec la collaboration d'une multitude d'acteurs à travers leurs appuis de tous genres et leurs conseils. Qu'il me soit permis en quelques lignes de leurs adresser nos sincères et profondes reconnaissances. Nos remerciements vont à l'endroit :

- de Pr. Patrice TOE notre directeur de mémoire, qui malgré ses multiples occupations a bien voulu nous encadrer avec beaucoup d'intérêt et de rigueur scientifique ;

- de Dr. Moumouni OUEDRAOGO et de M Pierre KAFANDO, nos maîtres de stages, respectivement coordonnateur de l'ONG AWF et le Directeur national du Parc W, pour l'accueil, l'encadrement et toutes les dispositions prises pour le bon déroulement de notre stage ;

- de M. Adama DOULKOM, directeur des Forêts qui sans complexe et sans réserve nous a trouvé une salle pour nos différents travaux documentaires ;

- de M. Rigobert BAYALA, Directeur du Suivi Ecologique et des Statistiques et son personnel pour la confection de nos différentes cartes ;

- de M. Basile ADOUABOU, Régis DIEBRE, Phillipe TAMINI, François OUEDRAOGO, Youssef SANOU pour l'édition des cartes et plan de sondage

- de M. Célestin ZIDA, Directeur Provincial de l'Environnement et du Développement Durable de la Tapoa et tout son personnel pour les dispositions prises pour faciliter notre séjour ;

- de M. Abdoul Wahab ZOMBRA et de Mlle Adèle TONDE, représentants de AWF à Diapaga pour les nombreux conseils, soutiens multiformes et pour l'atmosphère de convivialité qui a animé notre séjour ;

- de Messieurs Boubié NEYA, Emmanuel OUEDRAOGO, TOUBGA respectivement chef de service départemental de Diapaga, chefs de poste forestier de Kaabougou et de Tapoa Djerma et leur personnel pour la bonne collaboration lors de la collecte des données ;

- de tous mes frères et sœurs du Renouveau Charismatique Catholique de l'UPB, et du groupe jeune « Etoile de Bethléem » un grand et profond merci pour vos multiples prières et la fraternité vécue pendant ses trois années ;

- de M. Barnabé KABORE, Abdoulaye SAWADOGO, Pamoussa OUEDRAOGO, Tibila ILBOUDO, pour les multiples appuis ;

- de tous les enseignants de l'IDR, pour le partage de leur savoir, leur abnégation au travail et l'intérêt qu'ils affichent à la formation des étudiants ;

- de toute la population du terroir de Mangou, qui nous a très bien accueillie, s'est montré patients et intéressé par notre travail, et nous a fait partager leur histoire et leur savoir ;

- de mon compagnon de route Combary Ompougla, notre interprète, qui s'est montré très compétent et disponible pour le travail de terrain ;

- de toute l'équipe enseignante de l'école primaire de Koumalgou, qui nous a hébergés.

- de toute la grande famille PANANDITIGRI et particulièrement à ma mère Thérèse, à mon oncle Blaise

- de Mme PANANDITIGRI née OUEDRAOGO Léopoldine et de nos enfants Cyriaque Larousse, Roxane Marie Michelle et de Faustine Claudia pour leur patience et sacrifices consentis pendant ces trois (3) années.

- des amis et collègues Augustin KABORE, Guillaume KABRE, Dimanche OUEDRAOGO, Hassime RABO, Fiédi HAKIEKOU Mme TARNAGDA /YAMEOGO Rachel pour leur soutien inconditionnel

- des promotionnaires du cycle des Ingénieurs en Vulgarisation Agricole et particulièrement les forestiers Harouna SAWADOGO, Moussa OUEDRAOGO, Hyacinthe SAWADOGO, Jérémie NAGALO et Louis OUEDRAOGO qui ont su susciter et entretenir une ambiance de franche collaboration empreinte de convivialité et d'humour durant ces trois années de formation à l'UPB Bobo-Dioulasso

A tous ceux dont les noms n'ont pu être cités, SHALOM, SHALOM !!!!!

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau I: Situation des chefs d'exploitation enquêtés	7
Tableau II: Historique de la création des villages riverains.....	23
Tableau III: Récapitulatif des caractéristiques socio-démographiques des chefs d'exploitation	24
Tableau IV: Importance du cheptel.....	30
Tableau V: Superficies et proportions des unités d'occupation du sol en 1992, 2002 et 2006	32
Tableau VI: Situation des enjeux fonciers liés par acteur	35

Liste des figures

Figure 1: Variations interannuelles des précipitations moyennes entre 2001 et 2010	12
Figure 2: Modalités d'accès à la terre.....	25
Figure 3: Superficies estimées des réserves.....	26
Figure 4: Superficies emblavées par type de culture.....	27
Figure 5: Principales cultures adoptées par les populations.	28
Figure 6: Durée moyenne des jachères.....	28
Figure 7: Types d'assolement rencontrés	29
Figure 8: Etat de la régénération.	33

Liste des cartes

Carte 1: localisation des villages enquêtés	6
Carte 2: Localisation de la zone d'étude.....	11
Carte 3: Occupation des terres du terroir de Mangou en 1992	31
Carte 4: Occupation des terres du terroir de Mangou en 2002	31
Carte 5: Occupation des terres du terroir de Mangou en 2006	31

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AWF	: African Wildlife Foundation
BDOT	: Base de Données de l'Occupation des Terres
BNDT	: Banque Nationale de Données Topographiques
CONAGESE	: Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONEDD	: Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
CGF	: Commission de Gestion de la Faune
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DPAH	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DPAHRH	: Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DPECV	: Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie
DPEDD	: Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DPRA	: Direction Provinciale des ressources Animales
DRAHRH	: Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique
DRED-E	: Direction Régionale de l'Economie et du Développement de l'Est
DRS/CES	: Défense Restauration des Sols/Conservation des Eaux et Sols
ECOPAS	: Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-sahélienne
GPS	: Global Positioning system
IDR	: Institut du Développement Rural
IGB	: Institut Géographique du Burkina
IGN	: Institut Géographique National de France
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
MAB	: Man And Biosphère
MECV	: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEE	: Ministère de l'Environnement et de l'Eau
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAN/LCD	: Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PCAE	: Plan Communal d'Actions Environnementale
PePaW	: Projet Développement Local à la Périphérie du Parc W
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PICOFA	: Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole
PNGFAP	: Programme National de Gestion de la Faune et des Aires de Protection fauniques

PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCV	: Semis sous Couvert Végétal
SOCOMA	: Société Cotonnière du Gourma
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	: Union des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UPB	: Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso
WAP	: Parc W- Arly- Pendjari
WCS	: Wildlife Conservation Society
WWF	: World Wildlife Fund of nature
ZOVIC	: Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique
ZP	: Zone Pastorale
ZRC	: Zone Rurale de Chasse
ZT	: Zone Tampon

RESUME

L'objectif principal de la présente étude est de contribuer à une gestion durable des aires protégées à travers l'analyse des trames foncières à la périphérie du parc W. Elle a été réalisée dans le terroir de Mangou au niveau de la périphérie du Parc W/Burkina Faso dans le but de créer une zone tampon. Les objectifs spécifiques se résument à la description des modes d'occupation des terres à travers l'histoire du peuplement à l'évaluation de la dynamique d'occupation des terres dans le terroir et enfin à l'identification des enjeux actuels des acteurs vivants dans le terroir.

La méthodologie adoptée pour mieux cerner cette problématique foncière repose sur l'utilisation combinée des approches cartographique, sociologique et écologique. L'approche cartographique a consisté en une délimitation participative du terroir et à l'analyse diachronique de l'occupation des terres pour les périodes 1992, 2002 et 2006. Quant à l'approche sociologique, elle a consisté à la conduite d'enquêtes d'exploitation, des entretiens avec les gestionnaires traditionnels du foncier, le conseil municipal, les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs privés à savoir le concessionnaire de chasse et la société cotonnière du Gourma (SOCOMA). Les résultats de l'étude montrent que les modes d'occupations des terres dans le terroir de Mangou sont basées sur des principes traditionnels de gestion. La dynamique d'occupation de l'espace est motivée par la pratique de l'agriculture, caractérisée par une exploitation minière des sols, un faible taux d'équipement en matériel agricole et une croissance démographique élevée. L'analyse des enjeux fonciers fait apparaître plusieurs acteurs aux intérêts toujours opposés dont le centre d'intérêt se résume soit à la conservation ou soit à la production. Une telle recherche d'intérêts suscite toujours d'énormes conflits autour de l'organisation de l'espace et des ressources. Les principaux acteurs (exploitants, gestionnaires traditionnels, opérateurs privés et services déconcentrés) sont favorables à la création d'une zone tampon mais souhaiteraient que tout se fasse sur la base de négociations afin de prendre en compte toutes les spécificités. Particulièrement les chefs d'exploitation à la périphérie ont opté pour un recasement et un appui en matériel agricole. A la lumière des résultats obtenus il est clair que le terroir de Mangou n'est pas complètement saturé et par conséquent l'alternative de créer une zone tampon peut être proposée aux différents acteurs.

Mots clés : Burkina Faso, Parc W, périphérie, gestion durable, enjeux fonciers, zone tampon.

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte et problématique

Les aires protégées sont des écosystèmes naturels abritant une richesse floristique et faunique impressionnantes. Elles contribuent aux équilibres écologiques globaux. Elles sont des éléments clés permettant d'atténuer les changements climatiques ou de préserver les sites de grande valeur culturelle ou spirituelle (UICN, 1994). Au Burkina Faso, on dénombre au total 27 aires protégées qui constituent les habitats de la faune (MECV, 2004). Elles représentent 12% de la superficie totale du pays (Ouédraogo, 2005) dont la grande partie est localisée dans la région de l'Est qui abrite à elle seule plus de 75% des animaux sauvages du pays (Kaboré, 2002). Le classement de ces entités fauniques a été possible grâce à la faible emprise humaine enregistrée à l'époque, soit 2,3 habitants au Km² lors du recensement de la population en 1909 dans le cercle de Fada N'Gourma (Benoît, 1999). De nos jours près de 25% de la région de l'Est est classée en Parcs nationaux, réserves ou zones de chasse et constitue le complexe Parc W- Arly- Pendjari (WAP) qui s'étend sur le Niger, le Bénin et le Burkina Faso. Elles relèvent essentiellement du domaine classé de l'Etat et dans une moindre mesure du domaine protégé (MECV, 2004).

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à travers sa Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) est parvenue à la classification de ces réservoirs de biodiversité en fonction de leur objectif de gestion en six (6) catégories. En effet, les Parcs nationaux sont classés dans la catégorie II (UICN, 2009). Le Parc national du W/Burkina Faso a été créé par l'arrêté n°6009S du 04/08/1954.

Situé à cheval sur les trois pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso et Niger), le Parc régional W prend son nom des méandres du majestueux fleuve Niger. Considéré comme un pôle de conservation de la biodiversité des savanes, il s'étend sur une superficie de 10300 Km² (Kaboré, 2010). De par sa richesse biologique et archéologique, le Parc du W est une des rares zones de l'Afrique de l'Ouest où l'on peut encore facilement observer certaines espèces animales telles que : *Loxodonta africana africana* (Eléphant) ; *Syncerus caffer brachyceros* (Buffle) ; *Panthera leo* (Lion). Il abrite de très nombreux sites archéologiques qui se caractérisent par l'exceptionnelle continuité de la présence de l'homme depuis des temps reculés (ECOPAS, 2005). Il constitue un véritable symbole de conservation de la flore, de la faune et de son habitat. Au regard des potentialités fauniques disponibles, la faune reste une composante essentielle pour le développement du Burkina Faso d'où la réforme du

secteur par l'Etat en 1996 (Kaboré, 2010). C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), dans le cadre de la Convention sur le patrimoine mondial naturel et culturel et à travers son programme Man and the Biosphere (MAB) a érigé ce milieu particulier en 2002 la première « Réserve Transfrontalière de la Biosphère » en Afrique pour soutenir les Etats dans la promotion d'aire protégée (Davies, 2003).

Les réserves périphériques du Parc du W à sa création étaient affectées principalement à la protection de la faune sauvage et de son habitat, mais de nos jours avec l'effet conjugué de la pression démographique et des caprices climatiques on assiste au développement des défrichements illégaux, du pastoralisme illégal autour et dans le Parc du W. Ainsi, ces aires périphériques du Parc se trouvent chaque année empiétées par de nouveaux acteurs en quête de terres fertiles pour les cultures de rentes et particulièrement le coton (Palm, 2005).

Il ressort de l'analyse spatio-temporelle que les superficies emblavées sont en constante évolution dans la périphérie (Doussa, 2006). C'est en cela que le projet Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne (ECOPAS) de l'Union Européenne pour la période 2001- 2008, s'était fixé pour objectifs d'examiner la question de la pression foncière à la périphérie du Parc W tout en proposant le modèle de Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) pour atténuer la course à l'espace et aux ressources naturelles par les communautés rurales.

Malgré les efforts déployés, le Parc National du W reste toujours sous la pression pastorale de la part aussi bien des transhumants que des éleveurs sédentarisés ainsi que des exploitants agricoles dans la périphérie (Zouri, 2003). Cette situation qui couvre l'ensemble de la périphérie du Parc rend difficile un aménagement adéquat pour la réhabilitation du patrimoine faune du Parc W.

La problématique de la survie du Parc W se pose avec insistance et doit être appréhendé sous l'angle d'un défi prônant la conciliation entre les questions de sécurité alimentaires et celles de la protection de l'environnement. Ce défi prend tout son sens par le fait qu'il s'agit d'un des derniers vestiges d'écosystèmes naturels d'Afrique de l'Ouest et même planétaire qui hébergent encore des ressources fauniques importantes. C'est en cela que cette entité constitue une zone de prédilection pour l'Organisation Non Gouvernementale African Wildlife Foundation (AWF) qui prône la conservation et le développement basé sur une stratégie d'intervention ciblée sur les « grands écosystèmes écologiques » africains, appelés « African Heartland Program ».

Plusieurs études ont été réalisées dans la zone périphérique et il ressort que les raisons qui expliquent ces agressions sont dues à l'état de pauvreté des populations riveraines qui les rendent fortement dépendantes des ressources naturelles (Somda & al, 2005) ; à la méconnaissance des textes régissant la gestion du Parc W (Sawadogo, 2004) et à la politique incitative de production cotonnière (Guibert & Prudent, 2005). La situation au niveau du Parc W/Burkina Faso se présente avec beaucoup plus d'acuité par l'absence formelle de la zone d'atténuation ou zone tampon, indispensable techniquement à la protection du Parc W.

Au regard de tout ce qui précède, il ressort que l'état d'occupation à la périphérie du Parc W a atteint des proportions inquiétantes mais jusqu'à présent aucune situation précise sur les mobiles et le niveau d'occupation ne sont disponibles. C'est en cela que la présente étude revêt tout son sens car elle vise à faire ressortir les principaux modes d'occupations à la périphérie et les enjeux qui y sont liés d'où le présent thème « **Analyse des enjeux fonciers à la périphérie du Parc W/Burkina Faso dans une perspective de création de la zone tampon : Cas du Terroir villageois de Mangou** ».

2. Objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude est de faire une caractérisation socio-spatiale des trames foncières de l'occupation de l'espace à la périphérie du Parc W/ Burkina Faso dans une perspective de création de la zone tampon.

De façon plus spécifique il s'agit :

- de décrire les modes d'occupation et d'exploitation des terres à travers l'histoire du peuplement ;
- d'évaluer la dynamique d'occupation des terres dans le terroir ;
- de saisir les enjeux actuels des acteurs vivants dans le terroir

3. Hypothèses de l'étude

Trois (3) hypothèses sous-tendent la problématique :

- la pression foncière dans le terroir est entretenue sur des règles et modes d'exploitation traditionnels en rapport avec le peuplement ;
- le couvert végétal à la périphérie du Parc W s'est dégradé entre 1992 et 2006 avec le développement des activités agricoles et de l'explosion démographique;
- les ressources actuelles constituent l'enjeu majeur des différents acteurs sur le terroir ;

4. Méthodologie

Pour notre étude, une démarche méthodologique basée sur la combinaison des approches documentaire, cartographique, sociodémographique et écologique a été adoptée afin d'analyser de façon globale et complète la situation de la périphérie du Parc W. Cette démarche multidisciplinaire se décline à travers les points suivants : la justification du choix de la zone d'étude, la présentation des approches, l'échantillonnage, la méthode de collecte et de traitement des données.

4.1. Justification du choix de la zone d'étude

La présente étude s'est déroulée plus précisément dans le terroir villageois de Mangou. En effet, l'entité terroir a été retenue comme unité de base qui convient à la gestion des ressources foncières. Il a été soutenu par le PNGT qui atteste que le terroir constitue l'unité de base de gestion des ressources naturelles en milieu rural (PNGT, 2001). Le terroir de Mangou ou « Diéma » représente l'espace géré par une communauté qui affirme y avoir des droits d'occupation et d'exploitation dans un cadre socio-économique et culturel donné. Les concepts de village mère développé par Lompo (2002) et le réseau fonctionnel par Turco (2004) confirment la pertinence de ce choix. En d'autres termes, le choix du terroir comme échelle d'analyse des questions foncières répond au mieux car il est nécessaire d'intégrer des aspects historiques et socioculturels. Au regard de sa position stratégique dans cette partie orientale avec le Parc W, la structure nationale de gestion du Parc W en partenariat avec l'ONG AWF ont porté leur attention sur cette périphérie en miniature qu'est le terroir.

4.2. Approches utilisées

La recherche documentaire a été utilisée pour la collecte des données cartographiques, des données sur la population, des données sur la production cotonnière, la transhumance, les ZOVICs et les infractions forestières. La plupart des données statistiques a été recueillie auprès des structures comme l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), la Société cotonnière du Gourma (SOCOMA) et des services techniques de l'Etat. Trois approches (cartographique, démographique et sociologique) ont été utilisées pour appréhender notre problématique.

L'approche cartographique est utilisée afin de présenter les informations spatiales au moyen des cartes réalisées à partir du système d'information géographique (SIG). Le choix de cette approche est motivé par le fait qu'elle permet de résumer de manière globale et complète l'information sur l'occupation des sols à la périphérie du Parc W par les différentes unités de

végétation. L'état d'occupation est apprécié à partir du couvert végétal. Pour cela une délimitation participative du terroir est faite au moyen du GPS MAP 60 CSx afin d'élaborer la carte du terroir. Après l'élaboration de la carte, une analyse diachronique a été réalisée à partir d'images satellitaires (ETM et ETM+) des périodes 1992, 2002 et 2006 afin de percevoir l'évolution de l'occupation des terres. Les trois périodes retenues sont en fonction de la disponibilité des images récents traités. Elle consiste à utiliser les cartes d'occupations de l'espace pour faire l'état des unités cartographiées à chaque période. Une analyse verticale par superposition des cartes a permis de déceler les changements intervenus.

L'approche démographique est basée sur l'analyse de la croissance démographique dans le terroir. A partir des derniers recensements de 1996 et 2006 nous avons pu déterminer le taux de croissance de la population du terroir. Ce taux est utilisé pour faire des projections et préciser le niveau de saturation foncière dans le terroir à partir des formules ci-dessous proposées par l'INSD(2009)

$$P_n = P_0(1 + t)^n$$

Avec : P_n = Population projetée à l'année n

P_0 = Population à l'année zéro

t = Taux de croît de la population

n = Nombre d'années s'écoulant entre deux périodes

Quant à la densité, elle est déterminée selon la formule ci-après :

$$D_n = \frac{P_n}{ST}$$

Avec : D_n = Densité à l'année n

P_n = Population à l'année n

ST = Superficie du terroir

Dans la perspective de mieux comprendre les modes de gestion des terres et des ressources dans le terroir, des enquêtes sociologiques ont été menées avec l'ensemble des groupes d'acteurs impliqués dans la problématique foncière. Elles ont permis d'appréhender les mobiles des occupations et leur importance à travers l'historique du peuplement dans le terroir et de caractériser les systèmes d'exploitation en présence. Sa mise en œuvre est basée sur une démarche centrée sur l'observation participante, les entretiens avec les principaux acteurs du terroir de Mangou.

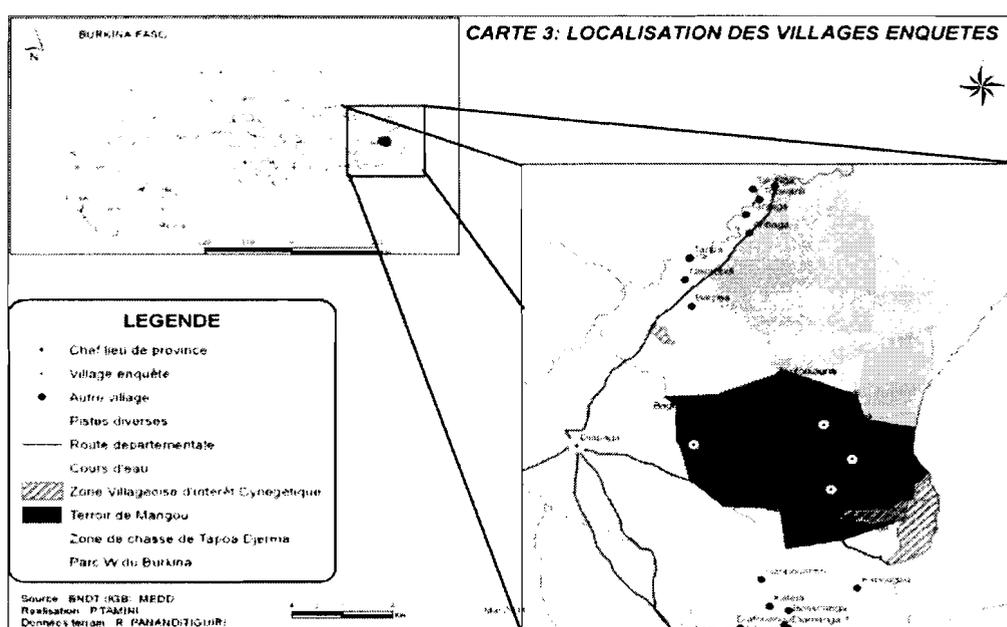
MENTION BIENS

4.3. Enquêtes au niveau exploitation

4.3.1. Echantillonnage

La désignation de l'échantillon de notre étude s'est effectuée à deux(2) niveaux :

Le premier niveau a concerné les villages à enquêter. Etant donné que la finalité de la présente étude est de parvenir à négocier de l'espace à la périphérie proche (moins de 5 Km) dans le but d'une création de la zone tampon, nous avons opté de retenir de façon raisonnée les villages du terroir ayant une ouverture directe sur le Parc W et du village mère à cause des implications historiques. C'est ainsi que quatre (4) villages ont été retenus systématiquement Koumalgou, Bossoanga1, Tomoana et Mangou le village mère.



Carte 1: localisation des villages enquêtés

Le deuxième niveau a concerné les chefs d'exploitation. L'exploitation agricole est définie comme une unité de production familiale c'est-à-dire un ensemble de personnes qui ont une gestion commune des biens de production (foncier, équipement), de leur force de travail et les revenus tirés de ce travail (PIGE, 2000). Elle peut regrouper un ou plusieurs ménages sous la responsabilité du chef d'exploitation. Partant de la non disponibilité de la liste des chefs d'exploitations sur le terrain (Zombra 2008) qui devrait servir de base de sondage et du fait que les données du recensement des concessions fait par Lompo et Doussa (2003) sont fortement dépassées de nos jours, nous avons opté pour la méthode des quota sur

la base du statut de l'individu (autochtone ou allochtone) afin d'avoir un éventail complet d'opinion avec les différents acteurs. Pour cette raison, un échantillon de soixante seize (76) chefs d'exploitation dont quarante (40) chefs d'exploitation agricole et trente six (36) chefs d'exploitation pastorale ont été retenus.

Tableau I: Situation des chefs d'exploitation enquêtés

Désignation	Mangou	Koumalgou	Tomoana	Bossoanga1	Totaux
Exploitants agricoles	10	10	10	10	40
Exploitants pastorales	9	9	9	9	36
Total	19	19	19	19	76

Source : Données d'enquêtes

Les individus du groupe des exploitants agricoles et des exploitants pastoraux ont été identifiés de façon raisonné avec le concours des conseillers et des patriarches des villages afin d'intégrer toutes les spécificités.

4.3.2. Méthode de collecte et traitement de données

Deux questionnaires conçus sous forme de fiches (Cf. Annexe 1 et 2 à la page I et III) sont administrés individuellement aux chefs d'exploitation agricole et pastorale afin de collecter des données quantitatives et qualitatives. Elles peuvent permettre une comparaison diachronique avec les données cartographiques. L'ensemble de ces données est soumis à un traitement informatique à partir des logiciels EXCEL 2007 et SPSS 16.0. Ces logiciels sont utilisés pour la saisie, les calculs statistiques simples (fréquences, moyennes) et la génération des graphiques ou figures afin d'illustrer au mieux certains phénomènes.

L'entretien avec les gestionnaires traditionnels du foncier a permis de ressortir le régime foncier en vigueur à l'échelle du terroir et leur avis par rapport à la création de la zone tampon. Le collège des gestionnaires traditionnels du foncier a été constitué de façon raisonné sous un angle historique par le patriarche de Mangou afin de réaliser cet entretien.

L'entretien avec les membres des commissions de gestion de la faune a permis de se faire une idée des retombées financières capitalisées et la perception des zones de conservation par les populations.

Le focus group a été utilisé pour les entretiens avec les gestionnaires traditionnels du foncier et les membres commissions de gestion de la faune à partir de cheik list préparé convenablement (Cf. Annexe 4 à la page IV).

Les entretiens individuels ont concerné les membres des services techniques de l'Etat, des communes de Diapaga; des opérateurs privés tels que la SOCOMA (Cf. Annexe 4 et 5 à la page V et VI).

Des guides d'entretien et cheik list ont été élaborés à cet effet et sont présentés en annexes. Les données collectées à partir du focus groupe et de l'entretien individuel sont traitées d'abord manuellement afin de parvenir à des synthèses par groupe d'acteurs ; puis des tableaux, des figures sont générés avec le logiciel EXCEL 2007.

Quant aux données cartographiques, elles sont traitées avec des logiciels spécialisés comme Arcview GIS 9.2a.

5. Plan d'ensemble

Le présent document s'articulera autour de deux (2) grandes parties :

- Une première partie qui aborde les généralités : Nous présenterons les caractéristiques du milieu d'étude ainsi que la synthèse bibliographique sur les aires protégées ;
- une deuxième partie qui présente les résultats suivis de discussions.

PREMIERE PARTIE : GENERALITES

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1.1. Présentation de la zone d'étude

1.1.1. Situation géographique et administrative

La province de la Tapoa est l'une des cinq(5) provinces de la région de l'Est. Elle a été créée en 1984 par ordonnance 84-003/CNR/PRES. Elle s'étend entre les parallèles 11°22' et 12°50' de latitude nord et les méridiens 1°10' et 2°25' de longitude Est sur une superficie de 14 600 km², soit 5,4% du territoire national (Kuela, 2000). Suite à la communalisation intégrale du territoire burkinabè à travers la loi N°055-2004/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales, la province de la Tapoa se retrouve à cheval sur huit communes dont une urbaine (Diapaga) et sept rurales (Botou, Kantchari, Logobou, Namounou, Partaga, Tambaga, Tansarga).

Le terroir villageois de Mangou qui constitue la zone d'étude relève des communes de Diapaga et Tansarga. Il est limité au nord par la concession de chasse de Tapoa-Djerma, à l'Est par le Parc W, au sud par les terroirs de Kaabougou et Tansarga et à l'ouest par le terroir de Diapaga (Carte 2 Page 11).

1.1.2. Milieu biophysique

1.1.2.1. Relief et sols

Dans l'ensemble, la province de la Tapoa est une étendue au relief ondulé. La moitié septentrionale de la province est une étendue relativement plane dont l'altitude varie entre 220 et 250 m (Zouri, 2003) et le sud a un relief dominé par des glacis, des buttes de cuirasse, des collines de grès et des falaises de Gobnangou. Le point culminant de la province se situe dans cette partie avec 351m d'altitude (Sawadogo, 2004). Selon Fontès & Guinko (1995), la province de la Tapoa se caractérise par plusieurs types de sols dont leur emplacement géographique, est regroupés en des ensembles plus ou moins homogènes dont les plus importantes sont les sols à sesquioxides, les sols peu évolués, les sols de minéraux bruts et des sols hydromorphes.

1.1.2.2. Le climat

Le climat de la zone d'étude est de type nord-soudanien caractérisé par une courte saison pluvieuse de mai à septembre suivi d'une longue saison sèche d'octobre à avril avec une moyenne pluviométrique annuelle oscillant entre 750 mm et 950 mm (Kuela, 2000).

Le graphique 1 présente les quantités d'eau enregistrées dans les dix(10) dernières années au niveau du poste pluviométrique de Diapaga (le plus proche de la zone de l'étude).

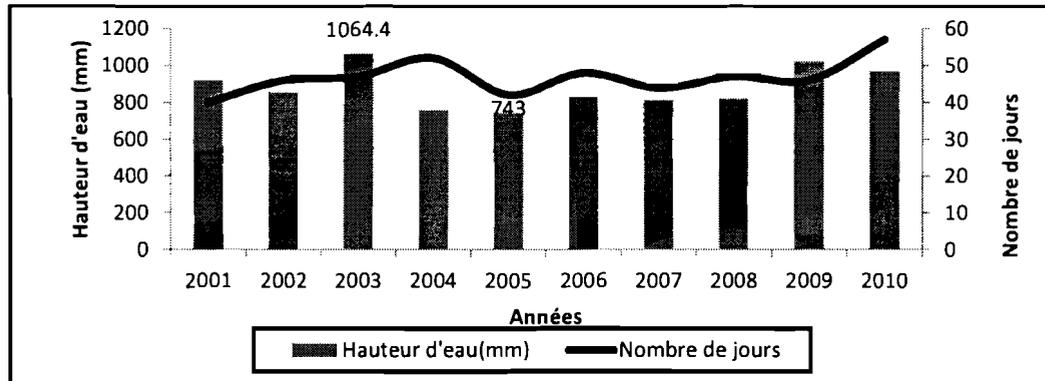


Figure 1: Variations interannuelles des précipitations moyennes entre 2001 et 2010

Source : Poste pluviométrique de Diapaga (DPAHRH/ Tapoa)

Au cours de ces dix(10) dernières années, on note que l'année 2003 a été la plus pluvieuse avec 1064,4 mm et l'année 2005 a été la moins pluvieuse avec 743 mm. La moyenne annuelle en termes de pluviosité est de 880 mm. Le nombre de jours moyen de pluie, sur les dix(10) dernières années est de 46 jours.

1.1.2.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique est alimenté par le bassin versant du Niger et celui de la Pendjari qui collectent les eaux de ruissellement de toute la province. Les principales rivières sont Diamangou, la Tapoa et la Pendjari Toutes ces rivières n'ont malheureusement qu'une activité saisonnière et seule la Tapoa présente quelques points d'eau permanents tout au long de la saison sèche (Paris, 2002).

1.1.2.4. La végétation

La végétation de la province de la Tapoa est de type savanicole dans son ensemble à dominance arbustive. Elle fait partie du domaine phytogéographique soudanien et du district de la Pendjari selon Fontès et Guinko (1995). Elle est constituée par :

- les savanes arbustives, dominées par *Pterocarpus erinaceus*, *Combretum nigricans* ;
- les savanes arborées, caractérisée par la présence de *Anogeissus leiocarpus*, *Vitellaria paradoxa*, *Khaya senegalensis*, *Sterculia setigera* et *Pterocarpus erinaceus* ;
- les formations rupicoles, rencontrées tout le long des cours d'eau avec des espèces *Anogeissus leiocarpus*, *Mitragyna inermis*, *Sarcocephalus latifolius*;
- Les fourrés, constitués d'arbustes dont, *Guiera senegalensis*, *Piliostigma reticulata*, *Combretum micranthum*. Les milieux cultivés (champs et jachères) sont des savanes parcs à *Vitellaria paradoxa* et à *Parkia biglobosa*.

La strate herbacée est dominée par des graminées annuelles dont les plus fréquemment rencontrées sont : *Loudetia togoensis*, *Pennisetum pedicellatum*, et *Brachiaria disticophylla*, *Andropogon ascinodis*, *Schizachyrium sanguineum* sont rencontrées en tant que espèces graminéennes pérennes.

1.1.2.5. Les ressources fauniques

Selon les travaux de Lamarque (2004) la zone d'étude renferme des potentialités fauniques importantes avec la présence du grand nombre d'aires de faune dans la province. Des espèces herbivores sont rencontrées *Hippotragus equinus koba* (Hippotrague de rouan) ; *Alcelaphus buselaphus major* (Bubale) ; *Loxodonta africana* (Eléphant) ; *Syncerus caffer brachyceros* (Buffle de savane), *Lepus capensis* (Lièvre du Cap) ; des espèces carnivores *Panthera leo* (Lion) ; *Panthera pardus* (léopard) ; des primates *Erythrocebus patas patas* (Singe rouge) ; *Papio anubis* (Babouin doguera) et des reptiles dont *Crocodylus niloticus* (Crocodile du Nil) ; *Python sabae* (Python de Seba) ; *Testudo suleata* (Tortue terrestre). Quant à l'avifaune, elle est très abondante et variée dans le Parc W et ses environs avec une population de près de 363 espèces dont les plus répandues sont *Francolinus bicalcaratus* (Francolin) ; *Numida meleagris* (Pintade commune) ; *Streptopelia* spp (Tourterelles).

1.1.2.6. Les ressources halieutiques

La province de la Tapoa dispose d'un potentiel halieutique et piscicole relativement important eu égard à ses ressources hydriques considérables. Cependant la pêche se fait encore

de manière artisanale et ses produits sont destinés à l'autoconsommation ou au marché local. Les principales espèces rencontrées dans les cours d'eau de la Tapoa et leurs affluents sont *Protopterus annectens* (anguille), *Clarias sp* (silure), *Tilapia sp* (carpes), *Lates niloticus* (capitaine).

1.1.3. Milieu humain

1.1.3.1. Les données démographiques

La population de la Tapoa est estimée à 335391 habitants avec un taux d'accroissement de 3,63% selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006 au Burkina Faso. Les groupes sociaux sont en majorité Gourmanché soit 85% de la population ensuite viennent les peulh (12%) et les Moosé, Djerma et Haoussa (3%).

La population est majoritairement animiste avec une forte pratique la géomancie. Les chrétiens (Catholiques et protestants), et les musulmans ne représentent que 15 %.

1.1.4. Caractéristiques socio-économiques

La province de la Tapoa présente de grandes potentialités dans le domaine agricole, pastorale et cynégétique eu égard à son climat favorable, une pluviosité acceptable et des sols assez propices aux activités agricoles surtout dans la partie sud.

1.1.4.1. L'agriculture

L'agriculture est la principale activité et occupe plus de 95 % de la population (Ouédraogo, 2009). C'est une agriculture de subsistance marquée par les cultures céréalières avec l'utilisation à la fois des techniques rudimentaires (daba, pioche) et améliorées (culture attelée avec charrue à traction animale). Les principales spéculations sont : le sorgho, le maïs, le mil, le niébé, l'arachide et le coton. La province est relativement autosuffisante avec un bilan céréalier généralement excédentaire. Depuis l'installation de l'usine SOCOMA, la production cotonnière a pris un essor considérable et la province de la Tapoa est en tête au niveau régional dans la production du coton (DRED-E., 2005).

1.1.4.2. L'élevage

L'élevage est la seconde activité économique de la province après l'agriculture avec un cheptel numériquement important et diversifié. Il est du type extensif, basé sur une exploitation du pâturage naturel et une grande mobilité des troupeaux. La localisation des troupeaux dans le

terroir de Mangou est fonction des saisons. Notons que le terroir, autrefois zone de transit, accueille de plus en plus de transhumants en provenance de Diapaga, Botou, Tansarga mais aussi du Niger.

1.1.4.3. La chasse et le tourisme de vision

La province de la Tapoa est une zone de prédilection pour les activités cynégétiques. Elle regorge un réseau important d'aires de faune (plus de 40% du territoire provincial) géré soit par l'état (Parc W) soit par des concessionnaires de zone de chasse (parc d'Arly et 4 zones concédées) par la conduite des activités de chasse et du tourisme de vision. Les populations riveraines des aires de faune sont associées à la gestion de la faune par l'entremise des commissions de gestion de la faune (CGF). La chasse attire chaque année de nombreux touristes du fait de la richesse faunique de la province. Elle se fait de manière organisée dans les concessions de chasse et les Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques. Deux principales concessions de chasse (Tapoa-Djerma et Kondjo) ouvrent au public un domaine de 81000 ha de décembre à avril. Elles intéressent surtout les expatriés à cause des coûts élevés. On dénombre dans le terroir de Mangou deux (2) ZOVIC plus ou moins fonctionnelles à savoir la ZOVIC de Koumalgou (331ha) et de Tobtiagou (90ha). Celle de Tobtiagou est beaucoup plus renommée pour son potentiel aviaire.

1.2. Statut du Parc W

Le Parc W est une réserve intégrale qui bénéficie d'une protection légale spéciale, dont le nom renvoie à la forme de grands méandres du fleuve Niger. C'est une réserve animale transfrontalière commune à trois pays que sont le Bénin, le Niger, et le Burkina Faso. La partie burkinabè du Parc est localisée dans la province de la Tapoa qui s'étend à l'extrême Est du pays sur une superficie de 14800 km² dont près de la moitié, soit environ 7240 km² sont des réserves de faune. On enregistre par endroit des limites en espace forestier servant de zone tampon constituée par les concessions cynégétiques de la Kourtiagou (51000 ha), de Tapoa djerma (30000 ha), et des zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC). Sur le plan juridique le statut du Parc a évolué dans le temps. En effet, il fut tout d'abord classé Parc de Refuge en 1926 sous la loi coloniale, puis Réserve Totale de Faune par arrêté n°2606/SE/F du 14 avril 1953 et par la suite la spécificité fut reconnue par la signature du décret du 4 août 1954 par le gouvernement de l'Afrique Occidentale Française (ONAT, 1991). En 1997, le Parc est inscrit sur la liste du réseau d'aires protégées MAB (Man and the Biosphere) de l'UNESCO et

en 2002 il fut baptisé « Réserve Transfrontalière de Biosphère(RTB) », le seul exemple du continent Africain (Zouri.2003).

1.3. Présentation de la structure d'accueil

La structure qui nous a accueillis est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) du nom d'African Wildlife Foundation (AWF) pour la région Afrique de l'Ouest. Elle prône une meilleure conservation des ressources biologiques et un développement participatif basé sur une stratégie d'intervention ciblée sur les « grands écosystèmes écologiques » africains, appelés « African Heartland Program ». Cette organisation qui intervient dans quatorze(14) pays d'Afrique utilise une approche originale et unique de la conservation qui se construit à partir des résultats d'analyse globale du système écologique, permettant de comprendre les interactions entre l'homme et leur milieu, en particulier la faune sauvage et l'amélioration des conditions de vie à partir de la conservation. En effet, cette approche est soutenue et éclairée par la recherche afin de planifier un certain nombre d'action techniques et de projets participatifs fondés sur cinq(5) axes prioritaires à savoir : (i)La conservation des terres et des habitats, (ii) La conservation des espèces et la recherche appliquée, (iii) la création d'entreprises de conservation et d'activités économiques, (iv) le développement de compétences et du leadership (v) et la politique de gestion concertée des ressources appuyée d'une bonne gouvernance.

CHAPITRE II : SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

2.1. Concepts et Terminologie utilisés

Selon Le Roy & al (1996), le « foncier » désigne la terre, support des agro systèmes, des infrastructures pastorales de passage, d'attente et des écosystèmes. En effet, la terre constitue donc le support d'espaces artificialisés, agraires ou pastoraux, et d'espaces naturels.

Les **aires protégées** sont définies comme "une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres " (UICN, 2008)

Le **terroir** est l'espace rural géré par une communauté qui affirme y exercer des droits d'exploitation et d'occupation dans un cadre socio-économique et culturel défini. Le terroir n'est donc pas un concept de géographie physique mais est avant tout économique, sociologique, écologique et juridique (Goumandakoye . et Bado, 1991)

Enjeux : C'est un ensemble de choses que l'on gagne ou que l'on perd dans une entreprise. Les enjeux dans notre étude renferment les opportunités que la création de la zone tampon pourra offrir mais aussi les pertes qui découleront de cette initiative. Les enjeux peuvent modifier les structurations préétablies aussi bien institutionnelle, sociale qu'économique. Ils peuvent être aussi à l'origine d'attentions particulières en fonction de son importance et de sa pertinence (Kaboré, 2009).

2.2. Etat des connaissances sur les aires protégées en Afrique

L'histoire de la conservation des ressources fauniques nous révèle de l'existence de trois(3) générations d'aires protégées en Afrique francophone dont le premier est pendant l'époque coloniale qui se situe entre 1930 et 1950, la deuxième entre 1960 à 1990 après les indépendances et enfin la troisième entre 1990 à 2001 après la conférence de Rio (Mengue-Medou, 2002).

2.2.1. Organisation spatiale des aires protégées

Une aire protégée doit être constituée normalement de trois(3) zones concentriques afin de fonctionner normalement d'après Mengue –Medou (2002) .En effet, elle est composée d' une zone centrale ou noyau de la réserve caractérisée par une surveillance continue , une

MENTION BIEN

zone tampon tutrice des activités de recherches, de tourisme et d'éducation environnementale et une zone de transition assurant la promotion d'activité de développement pour les riverains des Parcs nationaux.

L'UNESCO (1990) précise que les réserves de biosphère sont régies par trois fonctions essentielles dont la fonction de conservation (préservation des écosystèmes et conservation des espèces et des gènes); la fonction de développement (favoriser le développement économique et humain) et la fonction de logistique (favoriser la recherche, l'éducation et des échanges sur la conservation).

Selon Colchester (1995), la zone tampon est une sorte de mesure d'accompagnement de la mise en œuvre de l'expérience dans laquelle des mesures spéciales sont prises pour améliorer la valeur de conservation d'une entité écologique donnée. En effet, cette notion a vu le jour en 1974 dans le cadre du programme « Man and biosphère » de l'UNESCO.

Le Parc W au niveau du Bénin est doté d'une zone tampon qui se caractérise par une bande de largeur 5 Km bordant tout autour du Parc. Ladite bande se subdivise en trois parties destinées au pastoralisme (le 1^{er} km à partir de la limite) à l'apiculture et à la récolte de produits forestiers non ligneux (les 2 km suivants) et à l'agriculture (les 2 derniers km) Baudron et *al.* (2006).

L'initiative zone tampon a été adoptée pour gérer au mieux les conflits autour des aires protégées. Selon Baudron et *al.* (2006), l'initiative zone tampon a été adoptée au niveau du Parc National d'Amboseli au Kenya dans une logique de gestion des conflits. Elle cherche à prévenir ou apaiser les tensions en accordant aux populations touchées par les classements, des droits de résidence et d'usage sur les zones tampons, des indemnités ainsi qu'une part des bénéfices découlant du tourisme cynégétique.

Selon Zouri,(2003) et Lompo (2005) le Parc W/Burkina Faso ne répond pas à cette exigence car la zone tampon est inexistante. Pour pallier à l'absence ce dispositif de protection des aires protégées, les zones de chasse de Tapoa-Djerma, la réserve de Kourtiagou ainsi que les ZOVICs ont été utilisées pour jouer le rôle de zone tampon (Vermeulen, 2003).

2.2.2. Dynamique de gestion du foncier et des ressources naturelles à la périphérie des aires protégées

2.2.2.1. Au niveau de la périphérie du Parc W

Les travaux de Lompo (2002) montrent que les terres de périphérie du Parc W sont gérées par autochtones Gourmantché à travers les lignages fondateurs. La transmission des

terres est de type patrilinéaire. Du même auteur il ressort que la course effrénée pour les terres fertiles est à l'origine de la dynamique agricole à la périphérie du parc W. C'est ainsi qu'on note par endroit un front agricole qui chevauche la limite du parc W. Des agressions de limites sont enregistrées au niveau de la concession de Tapoa Djerma (Kleitz, 2001). Cela a permis à certains auteurs d'affirmer que la quasi absence de brousse non défrichée laisse apparaître une pression foncière prononcée (Turco, 2004).

Selon Doussa (2006), l'analyse diachronique a permis de déceler les changements intervenus en termes d'occupation des terres dans la commune de Tansarga. En effet, les superficies cultivées sont passées du simple au double (soit de 0,7 à 1,7%) avec l'expansion de la culture cotonnière. De même, il ressort des travaux de Lompo (2005) que la culture du coton est présentée comme responsable de la pression foncière au niveau du terroir de Kabougou car il est enregistré un taux de progression de 11,42%. Cette pression s'est aggravée avec l'explosion démographique dans ladite zone (Guibert et Prudent, 2005).

Selon Doussa (2006) près de 40% des exploitants ne sont pas prêts à abandonner la culture du coton dans la zone d'influence du Parc W parce qu'elle reste la principale activité qui les procure d'importantes sommes d'argent.

Le taux de possession des équipements agricoles de traction au niveau de l'Est est de 43,5 % contre 39 % au niveau national. Quant aux taux d'adoption de culture les plus élevées au niveau national on a le mil avec 83,5 %, le sorgho avec 71,4 %, le maïs avec 78,4 % (MAHRH, 2007)

Selon les travaux de Lompo (2005) les déguerpissements restent une partie intégrante dans l'histoire du Parc W. Ils été opérés dans le Parc W dans les années 1950 et touchés plus de deux cent quatorze (214) ménages lors de délimitation de la concession de chasse de TapoDjerma en 1996.

2.2.2.2. Situation dans d'autres aires protégées

Dans la région périphérique du Parc W/Niger, les terres sont très exploitées pour l'agriculture, l'élevage, la chasse et l'exploitation des produits ligneux et non ligneux. Les conséquences de ces utilisations se résument à la déforestation pour l'agriculture, le surpâturage pour l'élevage, constituant des menaces de dégradation du Parc W (Sounkere, 2003). De nombreuses recherches nous révèlent que l'agriculture et le pastoralisme constituent les principaux facteurs de pressions foncières sur les ressources naturelles.

2.2.3. Conflictualités à la périphérie des aires protégées

Au niveau de la périphérie du Parc W on note l'existence d'un conflit latent entre autorités légales et celles légitimes. Les uns réclament la légitimité au nom du premier occupant et les autres privilégient le droit positif s'appuyant sur les principes productivistes et le respect de l'équilibre écologique. De telles situations sont à l'origine de plusieurs conflits car les autochtones expliquent cela par une expropriation des terres de leurs ancêtres. ECOPAS (2005).

Selon Zombra (2008), la pression foncière à la périphérie du Parc W se présente de nos jours avec plus d'insistance car on enregistre une augmentation du nombre des conflits agriculteurs/éleveurs avec le temps. En effet, on a dénombré 175 conflits en 2006, 271 conflits en 2007 et 298 conflits en 2008 ;

Selon Turco (2003) il existe des dispositifs sociaux pour la gestion des villages à la périphérie. Ce sont les institutions de légitimité (notables) et les institutions de l'égalité (RAV, CGF).

Les travaux de Sawadogo (2004) et Zombra (2008) nous révèlent que la quiétude des riverains était troublée dès que l'on évoquait le nom de parc.

Selon Lwanzo vake (2008) l'absence d'une zone tampon couplée à une densité démographique élevée (300habitants/Km²) ont favorisées une violation des limites du Parc national des Virunga par les populations riveraines.

2.2.4. Pressions à la périphérie des aires protégées

Selon Delville (1996) la croissance démographique, mais aussi culture attelée, extension des cultures de coton et migration, ont provoqué une forte augmentation des surfaces cultivées. L'augmentation des surfaces cultivées se fait au détriment de la brousse et entraîne de sérieuses répercussions sur l'ensemble du terroir qui s'illustre par le déclenchement du cycle de dégradation écologique. Il ajoute que le niveau de saturation peut être classé en fonction de la densité de la population, soit loin de la saturation pour une densité inférieure à 20 habitants au Km², en voie de saturation à une densité comprise entre 20 et 70 habitants au Km² et un espace saturé pour une densité supérieure à 70 habitants au Km².

Casti (2004) précise que la démographie d'une région va déterminer l'amplitude des activités humaines qui y sont pratiquées. Les densités de population autour du parc W sont inégales, très fortes au Niger et au Bénin, moyenne au Burkina Faso. En effet, une densité

MENTION BIEN

supérieure à 100 habitants au Km² avec une population essentiellement rurale et agricultrice se traduit par une saturation complète du territoire cultivable, sans recours possible à la jachère.

L'étude de Zombra (2008) nous révèle que près de 64% des éleveurs pensent que la pratique de l'élevage n'a pas d'avenir à cause de la dégradation accélérée des pâturages et de l'occupation grandissante des espaces et des couloirs pastoraux

En définitive, il est certain que la pression foncière autour du Parc W est un phénomène réel mais il est temps que les activités économiques respectueuses de l'Environnement (apiculture améliorée et ZOVIC) soient entreprises afin de contenir au mieux ce phénomène d'après Guibert et Prudent (2005).

Par contre Zombra (2008) conclut que le parc constitue pour les populations situées à sa périphérie une contrainte pour la satisfaction de leur besoins en produits forestiers. De même OUEDRAOGO (2009) mentionnent que 95% des transhumants ont une mauvaise perception du parc en raison des excès des pisteurs et des risques de prédation encourus.

Les travaux de Kaboré (2009) révèlent que la pression dans le terroir de Kabougou a certains producteurs à entamer la ZOVIC. En effet, il ressort que 21,28% de ladite ZOVIC est envahie par champs dont la superficie est estimées 57,8 ha.

Les travaux de Zombra (2008) montrent que 85% des exploitations à la périphérie du Parc W ont une superficie moyenne de zéro à un ha par contre ECOPAS(2005) a estimé les superficies moyennes des exploitations à 4ha. Aussi, Guibert et *al.* (2005) précisent que les Gourmantché sont réputés comme étant de bons agriculteurs à la périphérie du Parc W et l'étude de Ouedraogo (2009) montre que la taille moyenne par exploitation est de seize (16) personnes. Selon Toutain et *al.* (2001) la transhumance a atteint un niveau élevé dans la zone d'étude et est considérée par les forestiers comme le premier problème bien avant le braconnage à la périphérie. L'exemple du recensement aérien commandité par l'UICN en 1994 nous renseigne que le Parc est fortement menacé par le pâturage illégal car près de 30 000 à 50 000 têtes de bétail ont été recensés dans le Parc W (Kagoné, 2003).

Les travaux de Lwanzo vake (2004) nous montrent que la densité autour du Parc National des Virunga en République Démocratique de Congo est plus élevée car elle est supérieure à 300 habitants au Km². Avec une telle densité et de l'absence de zone tampon on a constaté des empiètements avec une présence humaine souvent alarmante à certains endroits du Parc. Ces occupations sont destinées à des fins agricoles mais des conflits permanents entre les populations et les animaux prédateurs (éléphant, babouin, phacochère) sont toujours enregistrés.

DEUXIEME PARTIE : RESULTATS / DISCUSSIONS

CHAPITRE I : RESULTATS

1.1. Historique du peuplement et des modes de gestion des ressources

L'histoire du peuplement se subdivise principalement en deux époques à savoir : le peuplement ancien rappelle la chronologie d'installation des premiers occupants et la constitution des villages et le peuplement contemporain correspond à l'arrivée du colonisateur ainsi que d'autres groupes ethniques entraînant une réorganisation de la société.

Tableau II: Historique de la création des villages riverains

Villages enquêtés	Fondateur	Circuit ou Provenance	Circonstance d'arrivée au site actuel	Familles ou lignages présents et leur statut socioprofessionnel
Mangou	Lignage Combary	Fada (Dapodjali)-Diapaga(Kouembongou)- Namounou-Kochari-Komoambouli (Parc w)	Conflits internes puis déguerpissement du Parc W en 1950 et réinstallé dans le site actuel à cause d'une maladie contagieuse par le colonisateur	Couldiaty (agriculteur) Combary (chasseur)
Tomoana	Combary Ouanlini et son frère Yombo	Mangou	Déguerpissement du Parc W et recherche de terres fertiles	Combary (chasseur), Peulh(éleveur)
Koumalgou	Combary Yamba	Mangou	Recherche de terres fertiles pour l'agriculture	Combary (chasseur), Peulh(éleveur)
Bossoangal	Combary Kangnouaba(Koyéli)	Koyéli (actuel concession de chasse de Tapoa Djerma	Village réinstallé par l'UICN en 1994 suite au déguerpissement de Koyeli	Combary (chasseur) Yonli (agriculteur)

Source : Données de l'enquête

L'histoire du peuplement dans le terroir de Mangou a permis de ressortir le processus de création des villages du terroir. Les mobiles qui étaient à l'origine de l'apparition de ces villages sont entre autres la recherche d'indépendance à travers la fuite des conflits internes, la promotion des entités écologiques par les déguerpissements et la fuite de certaines zones infestées par des maladies contagieuses (Onchocercose). De tout cela il ressort que les nouveaux villages sont issus du premier village d'où le concept de village mère. Les premiers occupants des villages détachés avaient pour motifs la quête de terres fertiles et ce désir de vivre à proximité des zones giboyeuses afin de continuer dans leurs activités (fonctions dans la société à travers la pratique de la chasse).

Par la suite les Peulhs ont été accueillis dans la zone ainsi que d'autres lignages gourmantché (Yonli, Ouali, Lompo Ouoba).

Le terroir villageois a connu une diminution de son espace à cause de la délimitation de la concession de chasse de Tapoa Djerma par l'Etat. En outre il ressort que le découpage administratif s'est basé sur ses considérations historiques ou ancestrales.

Le terroir ou « Diéma » de Mangou est un bien collectif qui est sous la responsabilité du lignage fondateur « Combary ». Les autres lignages gèrent aussi les terres familiales en collaboration avec le chef du Diéma. Une telle organisation participe à la préservation des terres ancestrales. Dans le terroir villageois de Mangou l'occupation des terres est gérée surtout selon le régime foncier traditionnel à travers le chef de village et les patriarches des lignages fondateurs. En effet, l'autorité coutumière est incontournable sur l'espace terroir en matière de règles d'usage des ressources naturelles et de gestion du foncier. Elle est entretenue par la forte dépendance entre les villages et animée par des structures traditionnelles fonctionnelles.

1.2. Caractérisation des exploitations à la périphérie

1.2.1. Caractéristiques sociodémographiques

Les caractéristiques démographiques des 76 chefs d'exploitation à la périphérie du Parc W sont consignées dans le tableau III

Tableau III: Récapitulatif des caractéristiques socio-démographiques des chefs d'exploitation

Caractéristiques de l'échantillon	Modalités	Pourcentage(%)
Statut	Agriculteurs autochtone	67,4
	Agriculteurs allochtone	6,2
	Eleveurs autochtone	13,7
	Eleveurs allochtone	12,7
Répartition selon le genre	Masculin	100
	Féminin	0
Tranche d'âge	Allochtone < 30 ans	3
	Autochtone [30 à 50[58
	Allochtone [30 à 50[ans	5
	Autochtone [50 ans et plus	27
	Allochtone [50 ans et plus	7
Répartition selon la situation matrimoniale	Allochtone monogame	22
	Autochtone polygame	74
	Allochtone polygame	4
Niveau d'instruction	Alphabétisé	21,35
	Illettré	78,65
Taille de l'exploitation	< 5 personnes	3,2
	[5 - 10[personnes	49,5
	[10 - 15[personnes	38,1
	[15 - 20[personnes	7,2
	≥20 personnes	2,0

Source : Données de l'enquête

MENTION BIEN

A travers ce tableau, il ressort que 81,1% des chefs d'exploitation sont des autochtones et 18,9% sont des allochtones. Ils sont tous de sexe masculin. La grande majorité des chefs d'exploitation (63%) ont un âge moyen compris entre 30 et 50 ans ; 34% pour un âge compris entre 50 et plus et enfin 3% des chefs d'exploitation ont un âge inférieur à 30 ans. Concernant la situation matrimoniale, il ressort que les familles des chefs d'exploitations sont en majorité polygames soient 78% contre 22% de familles monogames. D'autre part, la majorité des chefs d'exploitation sont illettrés avec un taux de 78,65% et 21,35% qui sont surtout alphabétisés en langue nationale. La taille des exploitations est estimée à 87,6% pour un nombre compris entre 5 et 15 personnes, donc la taille moyenne tourne autour de 10 personnes.

Les exploitations agricoles à la périphérie proche du Parc W sont conduites à 92% par les Gourmantché ; 5% par les Peulh et 3% par les Djerma. La majorité gourmantché vit principalement de l'agriculture, mais les Peulh et Djerma sont des agropasteurs. Quant aux exploitations pastorales elles sont dominées à 80% par les Peulhs, 15% par les Gourmantchés et à 5% par les Djerma.

1.2.2. Caractéristiques des exploitations agricoles*

1.2.2.1. L'accès à la terre

Dans le terroir de Mangou la terre est gérée par une organisation foncière traditionnelle. Les ressources foncières sont sous la responsabilité du chef de village, qui gère les terres vacantes et les patriarches des lignages qui gèrent les terres familiales. Les conditions d'accès tiennent compte du statut de l'individu dont la situation est illustrée à travers la figure 2.

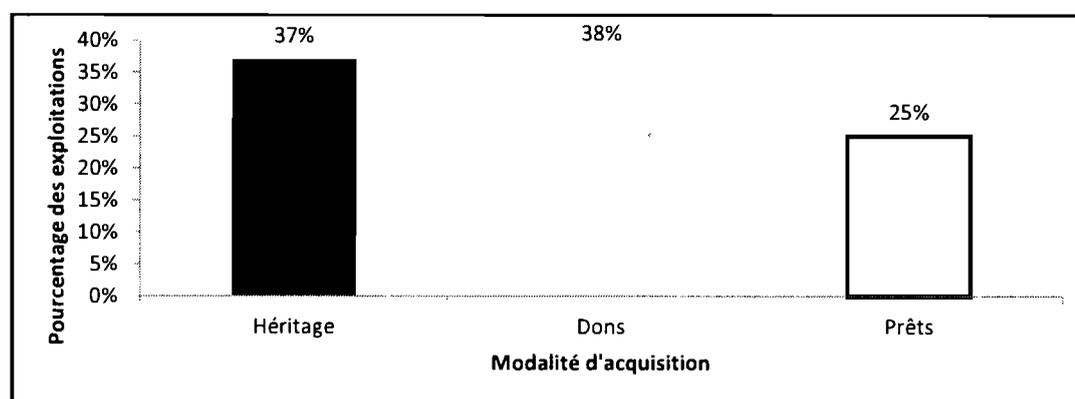


Figure 2: Modalités d'accès à la terre.

Source : Données de l'enquête.

Par rapport à l'accès à la terre les enquêtés précisent que 37% des exploitations du terroir sont acquises sous forme d'héritage patrilinéaires, 38% des exploitations par des dons et prêts sous l'ordre du chef et 25% des exploitations par les autres lignages à travers des alliances particulières notamment le mariage ou l'amitié. En effet, les autochtones ont plus de possibilités d'accès à la terre avec des surfaces suffisantes et riches.

1.2.2.2. Disponibilité en réserves de terre

Les enquêtes auprès des chefs d'exploitation nous révèlent que plus de 80% des exploitants agricoles affirment n'avoir plus de réserves de terres pour leurs enfants ni pour les générations futures. Par contre 20% des exploitants agricoles du terroir affirment posséder toujours des réserves dont les superficies estimées sont illustrées à travers la figure 3.

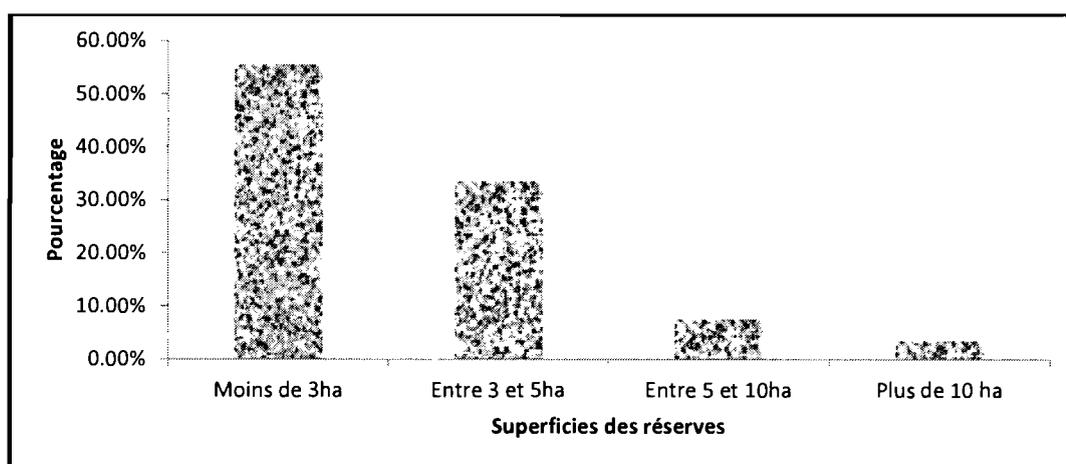


Figure 3: Superficies estimées des réserves.

Source : Données de l'enquête.

La figure 3 montre que 55,50 % des exploitations possèdent toujours des réserves de terres dont la superficie est inférieure à 3 ha ; 33,50 % des exploitations du terroir possèdent des réserves dont la superficie est comprise entre 3 et 5 ha ; puis 7,50 % des exploitations possèdent des réserves dont la surface est comprise entre 5 et 10 ha et enfin 3,5 % des exploitations ont des réserves de terres de plus de 10 ha.

1.2.2.3. Pratiques culturelles

Il ressort des enquêtes que 77% des exploitations agricoles situées à la périphérie proche du Parc W pratiquent la culture attelée à travers l'utilisation de la charrue à traction animale (âne, bœuf) contre 23% qui utilisent toujours les outils rudimentaires comme la daba et les pioches. De même, il est ressorti que seulement 20% des exploitations utilisent la charrette pour le transport du matériel et des récoltes.

1.2.2.4. Spéculations

L'exploitation agricole est dominée par la production céréalière. En effet, les enquêtes conduites auprès des chefs d'exploitations nous donnent la situation des superficies emblavées par culture à travers le Figure 4.

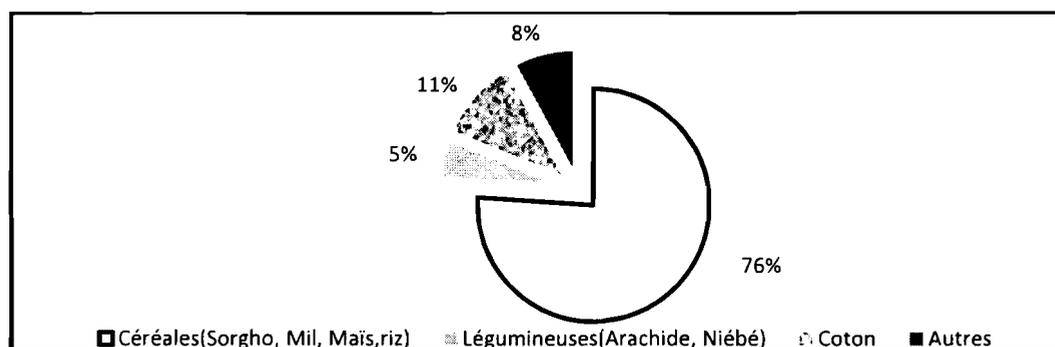


Figure 4: Superficies emblavées par type de culture.

Source : Données de l'enquête.

Les superficies emblavées dans le terroir sont occupées à 76% par la production céréalière avec le sorgho, maïs, mil et riz contre 11 % pour le coton. Les superficies occupées par les légumineuses (arachide, niébé) sont estimées à 5% et 8 % pour les autres cultures notamment le sésame, le soja, le gombo. Le chef d'exploitation est le seul habilité à organiser les travaux sur les champs communs où l'on pratique généralement les cultures associées. Les principales cultures adoptées par les populations dans le terroir se résument à travers la Figure 5

MENTION BIEN

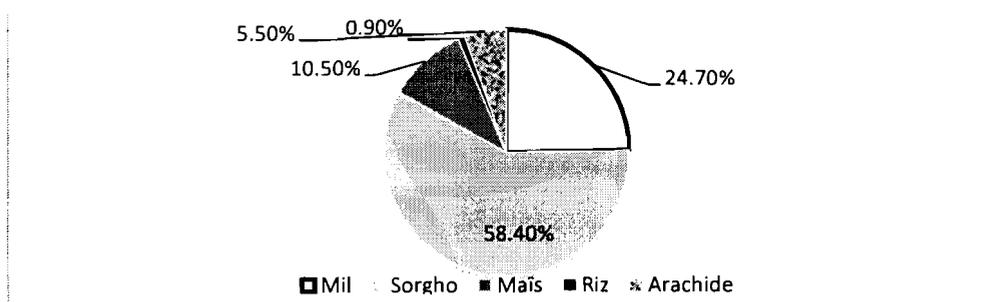


Figure 5: Principales cultures adoptées par les populations.

Source : Données de l'enquête.

La principale culture adoptée par l'ensemble des exploitations est le sorgho à la proportion de 58,40%. La seconde culture adoptée est le mil à la proportion de 24,70%, la culture du maïs à 10,50 %, la culture de l'arachide à 5,5 % et enfin le riz a la proportion de 0,90 %.

Le choix des cultures à pratiquer sur un champ est fortement conditionné par la fertilité qui est appréciée à partir des savoirs agronomiques paysans.

1.2.2.5. Jachère

La jachère est un mode d'utilisation du sol. C'est une ancienne pratique qui consiste à laisser le sol se reposer pendant un temps plus ou moins long. La jachère permet aux herbes de pousser, de régénérer la fertilité du sol et de protéger le champ contre l'érosion. En effet, elle est pratiquée à 87% par les exploitants avec des durées moyennes variables dont la situation est illustrée à travers la Figure 6.

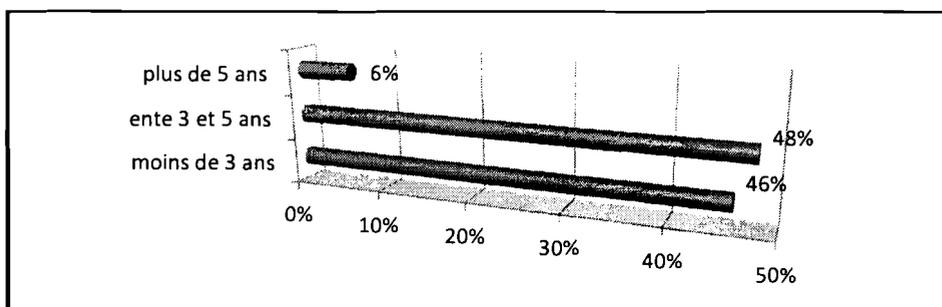


Figure 6: Durée moyenne des jachères

Source : Données de l'enquête

La durée moyenne de la jachère au sein du terroir est moins de cinq(5) années et concerne plus de 94% des enquêtés dont les 48% ont une jachère comprise entre 3 et 5 ans et

les 46% ont une jachère de moins de trois (3) années. Les jachères de longues durées sont presque inexistantes (6%).

1.2.2.6. Rotation des cultures

La rotation culturale qui est une succession dans le temps de différentes cultures sur un même champ. Elle est pratiquée par 97% des exploitants enquêtés. Elle concerne principalement les spéculations de Sorgho, mil, maïs, coton avec une durée moyenne de deux(2) années. Elle se justifie par le fait qu'elle permet de produire sans beaucoup détruire le sol durant plusieurs années sur une même parcelle.

1.2.2.7. Assolement

L'assolement représente l'ensemble des spéculations produites sur des parcelles différentes mais relevant de la même exploitation. La situation d'ensemble de cette pratique au niveau du terroir est représentée par la figure 7

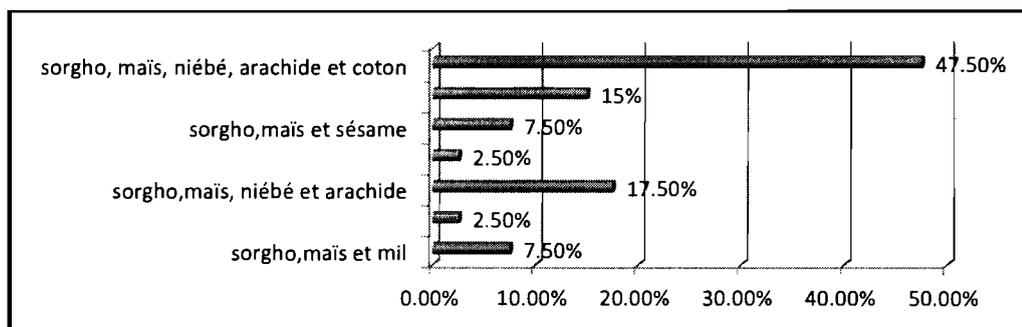


Figure 7: Types d'assolement rencontrés

Source : Données de l'enquête

L'assolement composé de sorgho, maïs, niébé, arachide et coton est la forme la plus rencontrée à une proportion de 47,5%, suivie de l'association sorgho, maïs, niébé et arachide à 17,50%.

1.2.3. Caractéristiques des exploitations pastorales

L'élevage est la seconde activité économique après l'agriculture dans le terroir avec un cheptel numériquement important et diversifié. L'augmentation du cheptel est influencée par une sédentarisation des familles peulhs à cause d'une part des grandes superficies cultivées qui participent à la lutte contre la trypanosomiase et d'autre part de la quantité et de la qualité du pâturage.

MENTION BIEN

Tableau IV: Importance du cheptel

Taille du cheptel	Bovins	Ovins	Caprins
moins de 20 têtes	26%	40%	45%
entre 20 à 50 têtes	32%	40%	45%
Plus de 50 têtes	42%	20%	10%
Total	100%	100%	100%

Source : Données de l'enquête

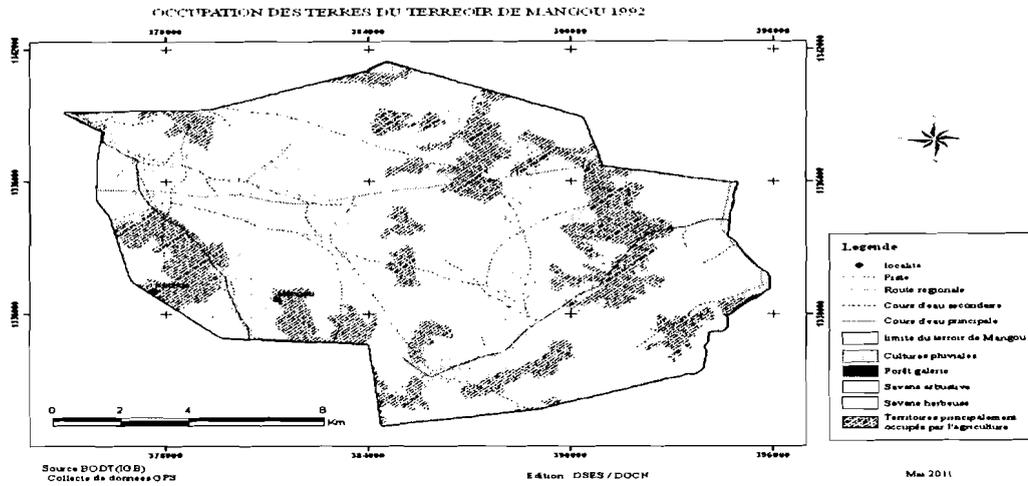
Il ressort des enquêtes que la grande partie des effectifs du cheptel est comprise entre 2 et 50 têtes soit 58% pour les bovins, 80% pour les ovins et 90% pour les caprins. Les effectifs de plus de 50 têtes sont faiblement représentés sauf les bovins qui enregistrent 42%. Dans l'ensemble l'effectif du cheptel n'est pas assez important.

Par rapport aux zones de pâturages, il ressort que 75% des zones de pâturages sont situées à l'intérieur du terroir dont les 35% sont rencontrées au voisinage du Parc W. De même 80% des enquêtés affirment ne pas connaître l'existence de zone de pâturage officielle et fonctionnelle. C'est ainsi que 80% des enquêtés trouvent que le pâturage est disponible dans le terroir. Quant à la disponibilité en eau, 85% trouvent qu'il y a insuffisance d'eau car les cours d'eau s'assèchent rapidement et devient de plus en plus une contrainte pour la pratique de l'élevage. Cet état de fait contraint plus ou moins près de 65% des éleveurs à pratiquer la transhumance. A l'intérieur de la province, les sites intermédiaires de transhumance tels Kotchari et de Pielgou sont fréquentés avant la destination finale au Bénin. Dans l'ensemble l'élevage est de type extensif car parcourant toute la zone à la recherche de pâturage et d'eau. Il se compose principalement de bovins, d'ovins et de caprins. La grande majorité des éleveurs utilisent plus la charrue pour leur activité secondaire qu'est la production agricole sur de petites superficies.

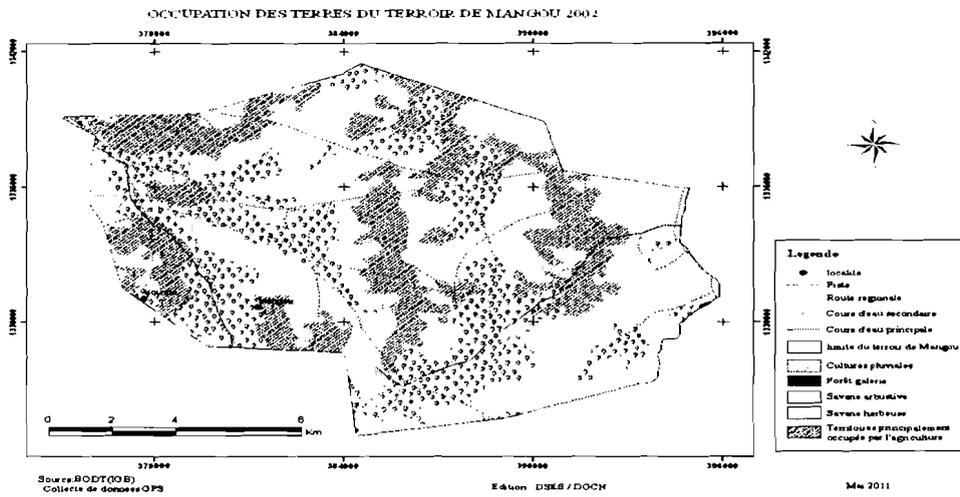
1.3. Dynamiques d'occupation des terres dans le terroir

1.3.1. Evaluation de l'occupation des terres entre 1992 et 2006

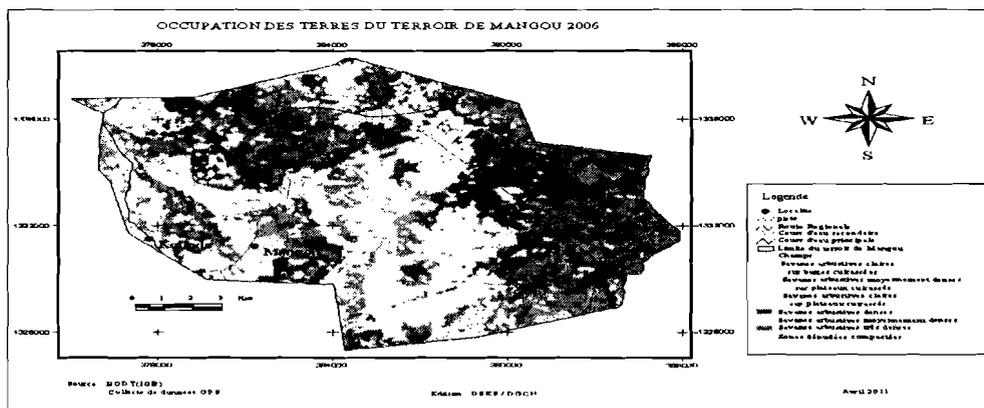
La situation de l'occupation des sols en 1992, 2002 et 2006 se présente comme suit à travers les cartes 3, 4 et 5



Carte 3: Occupation des terres du terroir de Mangou en 1992



Carte 4: Occupation des terres du terroir de Mangou en 2002



Carte 5: Occupation des terres du terroir de Mangou en 2006

L'analyse diachronique à partir des cartes 3,4 et 5 a permis de ressortir les changements intervenus entre les périodes 1992, 2002 et 2006 dont les proportions relatives sont consignées dans le tableau V à la page 32.

Tableau V: Superficies et proportions des unités d'occupation du sol en 1992, 2002 et 2006

DESCRIPTION	1992		2002		2006	
	Superficie (ha)	Pourcentage (%)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Cultures pluviales	420,325	1,95	5814,19	26,98	4792,72	22,24
Forêt galerie	24,705	0,12	17,24	0,08	0	0
Savane arbustive	20470,345	94,99	14976,25	69,5	15957,775	74,05
Savane herbeuse	8,72	0,04	6,365	0,03	28,015	0,13
Territoires agricoles avec présence d'espaces	625,95	2,9	736,01	3,41	771,49	3,58
Total	21550	100	21550	100	21550	100

Source : MEDD/DSES

L'analyse des statistiques sur les superficies des unités à partir de ce tableau nous montre à travers le croisement des trois cartes 1992, 2002 et 2006 que le terroir de Mangou a connu en une quinzaine d'années une forte modification du couvert végétal. Cette modification s'explique par l'expansion des activités agricoles qui se manifestent concrètement par une conversion des formations ligneuses en zones de cultures. En effet, l'espace cultivé est passé de 1,95% en 1992 à 26,98% en 2002 soit une variation de 25,03% en dix(10) années. Puis une diminution de la même unité de 26,98% en 2002 à 22,24% en 2006. Cette reconversion de la zone cultivée est peut être due à la délimitation des ZOVIC de Koumalgou et Tobtiagou. Quant aux superficies des forêts galeries qui étaient estimées à 0,115% en 1992 ont fortement régressées en 2002 et inexistantes en 2006. La savane arbustive dont la proportion était de 94,99% en 1992 a subi une forte dégradation et ne représente que 69,50% en 2002, puis reconstituée en 2006 dans l'ordre de 74,05%. La savane herbeuse de l'ordre de 0,04% en 1992 a augmenté de superficie soit 0,14% en 2006.

Quand aux territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants, ils ont pratiquement évolué positivement dans le temps soit de 2,90% en 1992 et 3,58% en 2006.

1.3.2. Facteurs d'évolution de l'occupation

1.3.2.1. Défriches-brûlis

Plus de 97% des exploitants agricole préparent leurs champs par abattage systématique des arbres puis mise à feu des différentes branches afin de profiter du centre. De même plus de 85% des enquêtés affirment détenir une autorisation du service forestier pour l'installation du

champ mais on déplore que ces nouveaux défrichements soient situés à la périphérie proche du Parc W. Ils ajoutent qu'ils ne bénéficient d'aucun accompagnement technique pendant la réalisation mais tout simplement, c'est pour se prémunir des transactions lors des contrôles car on ne peut en aucun cas cacher un champ. On constate malheureusement que l'extension des champs conduit à une augmentation des superficies cultivées tout en réduisant ainsi les zones de pâturage et de conservation.

1.3.2.2. Production cotonnière

Dans le terroir de Mangou, le coton constitue la principale culture commerciale car les paysans l'apprécient beaucoup dans la mesure où elle reste la principale activité qui les procure d'importantes sommes d'argent en même temps. En effet, les paysans sont obligés de jouer sur les superficies emblavées afin de couvrir toutes les dépenses prévues au cours de l'année. Plusieurs raisons conduisent les populations à la production du coton dont les principales sont l'épargne à travers l'achat de bétail (19%) ; sécurité alimentaire par l'achat de vivres (17%) ; profits d'intrants (27%) ; mariages et fêtes coutumières (24%) et pour la scolarité des enfants et la santé de la famille (13%).

1.3.2.3. Capacité de régénération

Les observations directes réalisées au niveau des différentes placettes nous permettent de dresser la situation de la capacité de régénération du milieu. Cette capacité de régénération de la strate ligneuse a été appréciée qualitativement sur la base d'une échelle préalablement préparée dont la situation se présente à travers la figure 8.

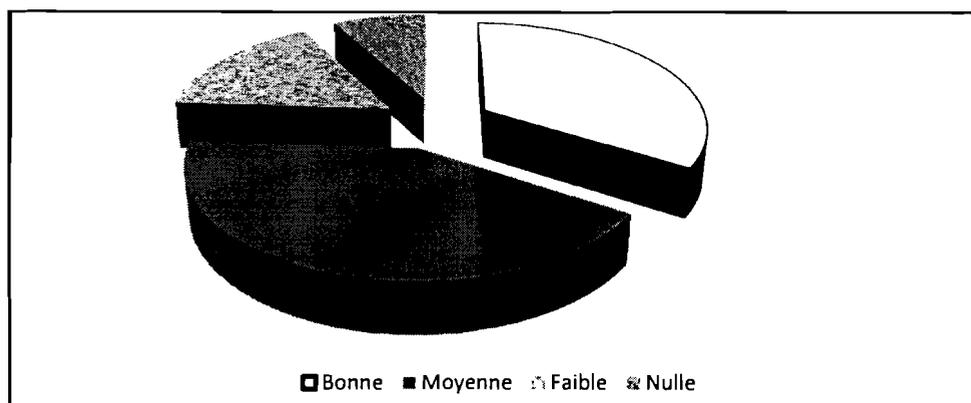


Figure 8: Etat de la régénération.

Source : Données terrain

Dans l'ensemble, il ressort des observations que le niveau de régénération est bon. Elle va favoriser une reconstitution rapide dudit milieu afin de répondre à son futur rôle d'interface entre le Parc et les activités humaines. La grande majorité des espèces sont de la famille des combretaceae et des caesalpiniaceae.

1.3.2.4. Facteur démographique

La population de Mangou qui était estimée à 9401 habitants en 2006 est de 9916 habitants en 2011 avec une densité de 46,01 habitants au km² selon les projections de l'INSD(2008). En considérant que ce taux de croit est constant et que tout phénomène contraire pouvant influencer la croissance normale est négligé alors on s'aperçoit que l'évolution de la population est progressive dans le temps et dans l'espace. Une telle situation nous montre que l'état de saturation sera atteint dans les vingt-quatre (24) prochaines années, c'est-à-dire entre 2035.

1.4. Les enjeux fonciers des acteurs à la périphérie

1.4.1. Les principaux acteurs

Au niveau local les acteurs se résument au chef du « Diéma », aux gestionnaires traditionnels du foncier, aux chefs d'exploitation, aux membres CGF et aux membres du CVD. Quant au niveau communal on se retrouve avec le conseil communal, la société SOCOMA, et la concession de chasse de Tapoa Djerma, enfin au niveau provincial les principaux acteurs sont issus des services techniques de l'Etat à savoir la DPEDD, DPAH, la DPRA et l'ONG AWF

1.4.2. Les principaux enjeux par acteur

Tableau VI: Situation des enjeux fonciers liés à chaque acteur

Principaux acteurs	Rôles des acteurs	Nature	Enjeux foncier
Chef du village	Premier responsable relevant de la famille Combarry. Chargé de gérer les terres vacantes du terroir	Politique et institutionnelle	La création de la zone tampon(ZT) peut être source d'une perte d'autorité ou de considération pour le chef car les populations vont perdre des portions de terres.
Gestionnaires traditionnels du foncier	Constitués par les patriarches des lignages fondateurs. Représentent le chef par moment et participent à la gestion des terres de la localité	Sociale et culturelle	L'implantation de la ZT va engendrer une perte des terres des ancêtres et des générations futures et par conséquent leur autorité et pouvoir diminuent ou disparaissent aux yeux des populations. Elle s'apparente à une expropriation des terres à travers les déguerpissements déjà vécus. La perte de certaines valeurs culturelles peut être enregistrée parce que des sites sacrificiels sont concernés.
Chefs d'exploitation	Utilisateurs potentiels de l'espace et des ressources du terroir	Economique et sociale	Sa réalisation entrainera une grande perte en terres fertiles et provoquera dans un délai très bref une ruée sur les réserves de terres et une possibilité d'apparition de conflits. Des pertes économiques sont enregistrées car la production du coton procure d'importantes recettes aux producteurs du terroir; Quant éleveurs, elle reste une opportunité en termes de zone pastorale. Les recettes de la chasse sont insignifiantes au niveau terroir.
Membres CGF	Gestionnaires locaux des ressources fauniques dans les ZOVIC	Ecologique et socio-économique	L'installation de la ZT va contribuer à l'augmentation du potentiel faunique et cela attirera beaucoup de touristes et augmentera les recettes d'exploitation par la chasse et le tourisme. Tout cela relèvera le niveau de surveillance et de responsabilisation des membres pour une gestion durable du Parc
	DPAH	Sociale et	La mise en place de la ZT va contribuer à réduire les potentialités

MENTION BIEN

Structures de l'Etat		économique	productives du terroir surtout au niveau des bas-fonds. Elle peut être source de nombreux conflits agriculteurs-éleveurs en cas de mauvaise négociation de ladite zone.
	DPRA	Ecologique et sociale	La mise en place de la ZT va contribuer à la promotion de l'élevage à travers l'aménagement de zones pastorales et à l'installation des couloirs de transhumance
	DPEDD et gestionnaires du Parc W	Ecologique, économique et sociale	La réalisation de la ZT va contribuer à réduire les multiples infractions surtout la pratique du pâturage illégal et le braconnage dans le Parc. De même les conflits homme- faune peuvent être circonscrites et localisés. Elle peut favoriser une meilleure conservation/ valorisation des produits forestiers non ligneux.
Communes de Diapaga et de Tansarga	Chargées de la mise en œuvre de la loi N°034 -2009 portant Régime foncier rural. A travers les chartes foncières la structure opérationnelle (CVD) va gérer les espaces de conservation, de production et	Social, juridique et écologique	Diminution ou rétrécissement de l'espace communal, par conséquent de sérieuses menaces pèsent sur l'espace de conservation. Avant la saturation des conflits d'autorité ou d'usages de ressources seront fréquentes mais une mise en place concertée de la ZT occasionnera la réduction des différents conflits et une tendance à la valorisation des activités de chaque acteur sera observée.
Société cotonnière du Gourma(SOCOMA)	Opérateur privé, chargé de promouvoir la culture cotonnière dans la région de l'Est	Economique et écologique	Produire au maximum en emblavant de grandes superficies afin de répondre aux prévisions. L'atteinte des objectifs de production procure aux producteurs des sommes importantes d'argent dans le terroir contre des dégradations des terres souvent irréversibles avec l'utilisation des engrais chimiques.
Concessionnaire de la zone de chasse de Tapoa-Djerma	Opérateur privé chargé d'exploiter les ressources fauniques par l'exercice du tourisme cynégétique à travers un protocole d'accord avec l'Etat	Economique, social et écologique	La zone tampon va permettre d'accroître et de préserver le potentiel faunique autour du Parc W. Cela va satisfaire beaucoup de touristes et le nombre des chasseurs touristes va s'augmenter et l'on constatera une diversification des sources de revenus au niveau du terroir.
ONG AWF	Organisation non gouvernemental intervenant dans la conservation des grands écosystèmes naturels	Ecologique, social et économique	La ZT va favoriser une meilleure conservation des ressources foncières. En effet, une démarche concertée permet une meilleure implication et responsabilisation des riverains pour une gestion durable du Parc W

CHAPITRE II : DISCUSSIONS

2.1. Les modes d'occupation à travers l'historique du peuplement

L'Espace du terroir de Mangou est organisé sur des règles traditionnelles et coutumières après avoir été l'objet de plusieurs déguerpissements dont la dernière en date est 1950 du Parc W et recasé dans le site actuel. Dès lors, Mangou est devenu village mère d'où sont sortis d'autres villages sur la base d'un processus de détachement fondé sur la recherche de terres fertiles, de zones giboyeuses et même d'une certaine indépendance. Dans certains endroits, les droits fonciers des autochtones n'ont pas été considérés dans la création de la concession de Tapoa Djerma. C'est pourquoi on n'arrive pas à entreprendre des actions durables de développement dans ladite zone car les populations ont considéré cela comme une expropriation de leurs terres et de celles des ancêtres. C'est ainsi que Turco (2002) considère cela comme une violation de leur souveraineté. Ces résultats capitalisés sont à l'opposé du cas des Massaïs de Tanzanie, qui montrent que les conditions des populations autochtones se sont améliorées à travers la conservation par la constitution d'une interface particulière où se rencontrent des écologistes, des experts en conservation et des groupes autochtones (Slwinski, 1996). De même ces résultats corroborent avec ceux de Sédogo (2007) qui atteste que dans la région de l'Est le problème foncier n'est pas lié à un manque de terre mais plutôt à une question d'organisation et de mode de gestion.

2.2. Les formes d'exploitation des terres

L'exploitation de l'espace se résume principalement à la pratique de l'agriculture sur brûlis, l'élevage. L'exploitation agricole est animée par une certaine mobilité à travers les hameaux de culture sur la base des « savoirs agronomiques paysans ». Elle se caractérise par une dispersion de l'habitat dans les villages qui souvent est interprétée comme une volonté de la part des paysans d'affirmer leur autorité en occupant le maximum de terres dans leur terroir. De même chaque producteur veut conquérir autant de terres qu'il peut afin d'affirmer sa notoriété, mais la disponibilité des terres vierges (20%) a également facilité cette situation. Cette situation est motivée l'analphabétisme des producteurs (79%) qui ne facilitent pas l'adoption des innovations technologiques. En effet, le taux de possession des équipements agricoles au niveau du terroir est de 77% au niveau des exploitations qui utilisent la charrue à traction animale et seulement 20% pour au moins une charrette. Par rapport à la possession des charrues, on note que les résultats enregistrés à Mangou sont au dessus de la moyenne

nationale qui est de 39% ainsi que de la moyenne régionale de l'ordre de 43,5 % (MAHRH, 2007) et ces résultats corroborent bien avec ceux de Kaboré (2009). L'accès à la terre se fait surtout par héritage patrilinéaire ou par dons et prêts par les patriarches des lignages fondateurs ou par le chef du terroir. Le système de culture dans le terroir est centré sur la production céréalière avec une proportion de 76% contre le coton (11%), le niébé et l'arachide (5%) et autres cultures (8%). Le taux d'adoption du sorgho est de 58,4 % ce qui est en deçà de moyenne nationale qui est de l'ordre de 71,4 % (MAHRH, 2007)

La gestion de la fertilité dans les exploitations est dominée par des méthodes traditionnelles utilisant la jachère, la succession des cultures, l'assolement sur des sols répondant à des savoirs agronomiques paysans. Delville (1996) atteste que cette pratique est bénéfique pour le sol car fondée sur l'utilisation de la matière organique mais sur de petites superficies. L'utilisation de la jachère est en train de disparaître au fil des années avec la croissance démographique

2.3. Dynamiques d'occupations des terres

L'analyse des tendances évolutives de l'occupation du terroir révèle, une forte régression des ressources forestières au profit de l'espace cultivé. Cet état de fait dénote d'une forte pression agricole axée sur les cours d'eau hébergeant les forêts galeries à la périphérie du Parc W. L'agriculture est la principale cause des changements intervenus dans le terroir. En effet, on enregistre une progression de la surface des terres agricoles, soit de (22%) entre 1992-2006. Ces résultats traduisent l'état d'occupation des terres au niveau national qui atteste selon la PNGT (2002) que 10,66 % des formations naturelles sont devenues des territoires agricoles en 10 ans et Dahande (2008) qui précise que de l'espace communal de Bantè au Bénin est occupé à 72% par l'agriculture. Toujours par rapport au niveau d'occupation des terres il ressort qu'avec la même approche nos résultats sont conformes à ceux de Dibi N'Da et *al.* (2008) dans le Parc National de Marahoué en République de Côte d'Ivoire.

Une telle progression du changement de l'occupation des terres peut être inquiétante pour la survie du Parc W car on constate une la régression des superficies forestières dans le temps. Cette situation peut être aggravée avec l'explosion démographique et la production du coton qui reste une source de revenu sur. Les résultats des travaux de PNGT (2002) et qui a toujours connu une situation stationnaire PNGT (2002) et de Guibert et Prudent (2005) confirment les nôtres

La densité de 46,01 habitants au Km² dans le terroir de Mangou en 2011 nous montre que le terroir n'est pas encore saturé. Ces résultats sont confirmés par ceux de Casti et Turco (2004) ainsi que Delville (1996) qui estimaient la saturation en milieu rural à 100 habitants au Km² mais Delville (1996) précise t-il qu'avec une densité comprise entre 20 et 70 habitants au km² on est en présence d'un espace en voie de saturation rapide parce que ces populations sont animées d'un esprit d'appropriation de l'espace afin de constituer des réserves foncières. Les données de l'étude de Kessler et Gerling (1994) cité par MEE (1999) sur la capacité de charge et la densité de la population dans les exploitations agricoles nous précisent qu'au taux de 46,01 habitants au Km², l'équilibre écologique n'est pas encore rompu dans le terroir.

Le système d'élevage pratiqué est source de nombreux conflits avec les agriculteurs, c'est pourquoi la plupart des grands éleveurs optent pour le moindre le mal en introduisant les animaux dans le Parc et en y séjournant en moyenne deux (02) semaines. Ces résultats sont confirmés avec l'étude de Kagoné (2003) qui a recensé en avion près de 30 000 à 50 000 têtes de bétail dans le Parc W.

En somme, cette forme traditionnelle de gestion du foncier n'assure réellement pas une gestion durable des ressources foncières du terroir et laisse voir une saturation apparente tout en faisant naître des convoitises sur l'aire protégée. Le déplacement naturel des isohyètes de 100 mm par an du Nord vers le Sud, réduisant la période de végétation active de 20 à 30 jours par année (MEE, 1999) peut aussi contribuer car elles conduisent à la destruction de la fertilité initiale des sols déjà fragiles, donc à la perte de leur potentiel productif.

2.4. Enjeux des acteurs

En somme, cette forme traditionnelle de gestion du foncier n'assure réellement pas une gestion durable des ressources foncières du terroir et laisse voir une saturation apparente tout en faisant naître des convoitises sur l'aire protégée. La dispersion des champs et des zones de pâturages qui sont motivées par la recherche des terres fertiles et des points d'eau, couplée à une absence notoire d'une zone d'atténuation des pressions sont à l'origine de nombreux conflits et de nombreuses pertes Ces résultats corroborent avec ceux de Lompo (2002) qui en a longuement évoqué.

Les pertes agricoles subies du fait des éléphants, oiseaux, singes et les pertes d'animaux par prédation des hyènes ou des lions font partie des préoccupations les plus partagées dans ces villages d'agriculteurs et de pasteurs jouxtant le Parc W. cette situation est influencée par l'augmentation de la population et du type d'exploitation constaté pendant les

observations directes qui oblige les principaux acteurs à faire de l'agriculture ou de l'élevage de contact avec la faune sauvage.

.Les conflits agriculteurs-éleveurs proviennent du fait que l'espace pastoral identifié n'est jamais respecté car une telle zone peut être convertie d'un jour à l'autre parce que les règles d'accès sont fondées sur la coutume et le droit ancestral. Cela a été attesté par Lompo (2005) et Zombra (2008) qui précise qu'il existe une certaine dualité entre droits traditionnel et moderne au Burkina Faso mais ces auteurs précisent que le droit traditionnel joue de façon incontournable toute la partition dans les conflits fonciers au niveau de la province de la Tapoa.

Sur le plan économique le terroir est animé principalement par la production cotonnière. Ces recettes générées par la production du coton permettent de satisfaire aux besoins financiers des producteurs et cela au détriment des superficies cultivables du terroir. Cette situation est confirmée par Doussa (2006) qui précisent que 40% des exploitants ne sont pas prêts à abandonner la culture du coton parce que procurant de revenus importants. De même Lompo (2005) précise que malgré la présence des zones de conservation il serait hasardeux de vouloir prioriser la chasse cynégétique au détriment de la production cotonnière car les retombées enregistrées à Kabougou sont insignifiantes.

Sur le plan écologique, il ressort que la jachère est fortement pratiquée par les exploitants agricoles pour une restauration de la fertilité des sols avec une durée moyenne de trois (3) ans. Ces résultats ne sont pas conformes à ceux de Somé (1996) cité par Tassambedo (2001) car pour une bonne reconstitution la durée est d'au moins six ans afin de jouer pleinement sa fonction. Toutes les règles adoptées dans l'exploitation des terres sont à l'origine de profondes modifications des écosystèmes en présence car tout se repose sur le système hydrographique et constituant alors un enjeu capital. En effet, la désorganisation du système hydrographique peut entraîner des conséquences négatives sur les ressources du Parc.

Il ressort de tout cela que dans le terroir on dénombre une multitude d'acteurs. Ces différents acteurs ont souvent des intérêts très divergents sur le terrain. C'est pourquoi il est essentiel d'asseoir un cadre de concertation qui va permettre d'établir une certaine cohésion devant déboucher à une gestion durable des ressources foncières. Ce cadre regroupera les gestionnaires traditionnels et modernes du foncier, les utilisateurs potentiels de l'espace et des ressources, les structures d'accompagnement techniques, les collectivités territoriales pour des échanges francs et directs.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la présente étude qui s'est déroulée dans quatre (4) villages du terroir de Mangou suivant leur proximité avec le Parc W d'une part et d'autre part selon la considération historique de village mère, il est ressorti que l'agriculture reste la principale activité à la périphérie. Le terroir de Mangou est toujours organisé et géré sur des liens traditionnels de type hiérarchique avec prédominance d'un village mère. Cette organisation sociale de type lignager est toujours en vigueur et se caractérise par la dispersion de l'habitat dans l'espace. Il est construit sur la base d'un processus de détachement de groupes d'autochtones, soit par agrandissement d'un ancien hameau de culture, soit encore par de nouvelles installations de groupes d'étrangers sur les sites des autochtones. Les ressources foncières du terroir sont majoritairement gérées sur la base du droit foncier traditionnel qui se définit par l'accès à la terre et aux ressources à travers les autorités foncières locales. En effet, deux principales familles gouvernent les terres du terroir dont la grande portion est sous contrôle de la famille Combarry.

L'espace terroir est géré en grande partie sur des modes de production traditionnels qui se traduisent par une occupation anarchique dont les mobiles sont entre autre le fort taux d'accroissement démographique (3,37%) et la recherche des terres fertiles sur la base des « savoirs agronomiques paysans ». Une telle organisation de l'espace se caractérise par l'insuffisance d'espaces pastoraux et la non prise en compte des besoins des éleveurs en terme d'aménagement des points d'eau à destination du bétail qui se traduit concrètement par une fréquence des conflits dont les plus courants sont ceux des agriculteurs et des éleveurs et d'autre part les dégâts d'animaux sauvages. Malgré l'ampleur des dégâts, aucun dispositif d'indemnisation des victimes n'existe pour soulager un tant soit peu ces populations riveraines.

Concernant la dynamique d'occupation des terres dans le terroir de Mangou, cette étude a montré à travers l'approche globale, basée sur l'analyse diachronique qu'il y a une progression de la surface des terres agricoles. En effet, l'agriculture est en réalité la principale cause de déforestation dans le terroir avec un taux moyen de perte en savane de 312,31 ha par an entre 1992 et 2006. Ce rythme de déforestation couplé au croit démographique pourrait faire disparaître totalement le reliquat de savane que nous avons dans les vingt-quatre (24) prochaines années.

Il ressort de cette étude qu'avec une densité démographique de 46,01 habitants au Km² en 2011, on peut affirmer que la saturation foncière du terroir n'est pas encore effective. Cette dynamique d'occupation a entraîné la colonisation des cours d'eau secondaires et tertiaires à travers les principes traditionnels de gestion. La forte présence humaine à la périphérie proche du Parc est animée par un phénomène socio-culturel et non d'une saturation foncière.

L'exploitation agricole est dans l'ensemble de type extensif et se caractérise par une agriculture centrée sur des exploitations de type familial et consommatrice d'espace. Les exploitations du terroir sont dominées par des cultures céréalières (76%) La culture cotonnière est adoptée à 11% et semble évoluée au fil du temps car constituant la principale source de revenus monétaire pour les familles riveraines. Dans ces exploitations, la gestion de la fertilité se résume à la pratique de la jachère mais influencée actuellement par plusieurs facteurs dont le raccourcissement de la durée de la jachère qui est en moyenne de 3 ans et voire par endroit sa disparition totale. D'autres moyens traditionnels de fertilisation sont utilisés dans les exploitations afin de prévenir les effets des déficits pluviométriques.

En matière d'élevage le terroir constitue une zone pastorale par excellence au vu des potentialités que le milieu renferme en termes de pâturage et d'eau. Il enregistre une augmentation du cheptel dans le temps mais reste toujours dominé par l'élevage extensif et amplifié par une transhumance non maîtrisée.

Les principaux enjeux fonciers se résument à la conservation et à la production. En effet, la conservation de la faune est source de recettes à travers la gestion participative de la faune dans les ZOVIC et dans la concession de chasse de Tapoa Djerma. L'utilisation de ces recettes fauniques est source de nombreuses discordes, ce qui entraîne des occupations illégales de ZOVIC d'où la justification de l'instabilité foncière dans ces entités écologiques. Quant au Parc W dont les limites sont toujours restées inviolées constitue une source de recettes en termes de tourisme et de vente de produits forestiers non ligneux.

En perspective, il ressort que les principaux acteurs du foncier au niveau du terroir de Mangou sont disposés à la mise en place d'une zone tampon afin de parvenir à un équilibre entre les dynamiques écologiques et les dynamiques sociales mais ils souhaiteraient que soient pris en compte des spécificités historiques, culturelles et de tradition. Ainsi, 64,16% de la population riveraine adhère à l'initiative zone tampon mais elle précise que cette mise en œuvre soit basée sur une démarche axée sur la concertation et la négociation avec tous les acteurs. Aussi, 53,32% des adhérents à cette initiative optent pour l'institution du cadre de

concertation - négociation tout en proposant d'emblée un recasement et un appui en matériel agricole. Compte tenu des réalités terrain, la zone tampon pourrait prendre les caractéristiques suivantes : une bande de largeur différentielle comprise entre 600 et 800 m.

En définitive, nous nous apercevons que les hypothèses émises se sont révélées fondées.

La première hypothèse qui stipule que la pression foncière dans le terroir est entretenue sur des règles et modes d'exploitation traditionnels en rapport avec le peuplement est vérifiée ; la deuxième hypothèse qui soutient que le couvert végétal à la périphérie du Parc W s'est dégradé entre 1992 et 2006 avec le développement des activités agricoles et de l'explosion démographique est aussi vérifiée et la troisième hypothèse qui affirme que les ressources actuelles constituent l'enjeu majeur des différents acteurs sur le terroir est aussi confirmée.

L'implantation de la zone tampon entrainera certainement une série de modifications socio-économique et écologique au sein de la dynamique d'exploitation de la périphérie et participera à la réduction des divers conflits (de souveraineté, d'usage et d'opposition entre acteurs).

Au regard de tout ce qui précède, nous formulons trois (3) recommandations susceptibles d'améliorer le niveau d'implication des populations riveraines dans la gestion et la conservation des ressources foncières.

A l'endroit du service forestier et particulièrement des gestionnaires du Parc W, nous proposons qu'ils facilitent la mise en place et la formation conséquente des structures de gestion à la périphérie. Qu'ils parviennent à mettre dans les meilleurs délais un dispositif d'évaluation et de capitalisation des informations relatives aux dégâts en vue d'une indemnisation des victimes et la définition d'une clé de répartition des revenus engrangés par le Parc afin d'inciter au mieux les populations riveraines à la protection de cette entité. De même, le service doit mieux organiser et accompagner techniquement tous les exploitants dans la conduite des défrichements agricoles.

A l'endroit de la commune. Etant donné que la grande majorité des populations riveraines adhère à cette initiative zone tampon, il est nécessaire, que conformément à la loi N°034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant régime foncier rural que le conseil communal de Diapapa avec l'ensemble des acteurs parviennent à l'élaboration de chartes foncières de gestion qui vont permettre de prendre en compte cette nouvelle donne qui contribuera à

minimiser la fréquence des conflits et permettra une meilleure valorisation de l'espace et des ressources.

A l'endroit de la SOCOMA: Compte tenu de l'importance de la production cotonnière à la périphérie du Parc W , il est il est opportun d'asseoir des mesures incitatives pour la promotion de la culture sous couvert végétal (SCV) au niveau de la périphérie proche du Parc W afin de prendre en compte les préoccupations des populations riveraines tout en préservant les écosystèmes en présence. .

A l'endroit de l'ONG AWF : Au regard des grands atouts du terroir en matière de produits forestiers non ligneux, il serait judicieux d'établir des liens stratégiques avec la structure nationale de gestion des ressources pour valoriser au mieux les PFNL et d'amorcer une meilleure participation des acteurs à périphérie.

BIBLIOGRAPHIE

BAUDRON F., TOE P, PRUDENT P 2007. *Production ou conservation? "Or blanc" ou "ordure" ? Le dilemme du coton en périphérie du Parc Transfrontière du W du Niger (Est Burkina Faso et Nord Bénin). Création-Diffusion de systèmes de culture agroécologiques plus durables et plus respectueux de l'Environnement.* Version provisoire, 90p + annexes

BINOT A. et JOIRIS V., 2006. *Règles et gestion des ressources pour les acteurs d'aires protégées : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale*, 17p

BENOIT M., 1999. *Statut et usages du sol en périphérie du Parc National du « W » du Niger, Tome 4 : Peuplement et genres de vie dans le Gourma oriental avant la création du Parc National du « W » du Niger*, Paris, Niamey, IRD, 96 p

CASTI E. et TURCO A., 2003. *Recherche sur les aspects socio-territoriaux dans les zones périphériques du parc du W finalisée au repérage de critères pour le Zonage : dynamiques d'acteurs dans les zones périphériques du parc régional de la w : conflictualité et concertation*, ECOPAS, 60p.

COLCHESTER M., 1995- *Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples indigènes, zones protégées et conservation de la biodiversité.* UNRISD, 61p.

DAHANDE M., 2008. *Croissance démographique et l'expansion agricole dans la commune de Bantè* 76p

DAVIES G., 2003. « Aires protégées et coopération au développement dans les pays tropicaux », In *GRET-Karthala*, pp. 65-78.

DELVILLE P., 1996. *Gérer la fertilité des terres dans les pays du sahel. Diagnostic et conseils aux paysans* 396p.

DIBI N'DA H, KOUAKOU N'GUESSAN E, EGNANKOU WADJA M. et AFFIAN K., 2008. *Apport de la télédétection au suivi de la déforestation dans le parc national de la Marahoué (Côte d'Ivoire) in Revue Télédétection vol8 pp 17- 34*

DOUSSA, S., 2006. *La problématique de la culture cotonnière dans les communes riveraines des aires classées à l'Est du Burkina Faso : Etude de cas dans la périphérie Burkinabè du parc du W*, Mémoire Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Développement local : Gestion des collectivités locales et territoriales. UFR/SEG, Université Ouagadougou. Burkina Faso, 71p

DRED-E, 2005. *Monographie de la province de la Tapoa*, 82p.

ECOPAS, 2005. *Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W 2006-2010.* ECOPAS. Volume I : Etat des lieux. Version finale, 228p.

ESNOUF M., 2009. *Diagnostic agraire de la zone de Koumbili (Centre sud du Burkina Faso)*, 100 p

FAIREAD J. et LEACH M., 1996. *Représentations culturelles africaines et gestion de l'Environnement* in *Rente Foncière* pp 11-24

FONTES J. & GUINKO S., 1995. *Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso.* Ministère de la Coopération Française; Projet Campus (88313 101). Carte + notice explicative, 67 p

GOUMANDAKOYE M. et BADO J.B., 1991 *L'Aménagement des terroirs : Concept et Opérationnalisation* 86p

GUIBERT H, PRUDENT P, DOUSSA S., 2005. *Étude sur la mise en place d'un programme d'évaluation des impacts environnementaux exercés par le front agricole pionnier sur l'environnement, dans l'aire protégée et la périphérie du parc du W,* 185p.

INSD, 1998. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1996. Fichier des villages du Burkina Faso.* Volume 3

INSD, 2008. *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006. Résultats définitifs,* 52p.

INSD, 2009. *La population du Burkina Faso de 1997 à 2006 par région et province,* 51p.

INSD, 2010. *Annuaire statistique 2009,* 446p.

KABORE A., 2002. *Gestion des aires de faune à l'Est du Burkina : Les enjeux institutionnels du partage des bénéfices,* 75p + annexes.

KABORE, A., 2010. *Brousse des uns, aire protégée des autres. Histoire du peuplement, perception de la nature et politique des aires protégées dans le Gourma burkinabé : l'exemple de la réserve partielle de faune de Pama,* Thèse de doctorat à l'Institut de hautes études Internationales et du développement de Genève, 389p

KABORE, B., 2009. *Les zones villageoises d'intérêt cynégétique de gnimboama, kabougou et saborga-kori : perception des acteurs, enjeux écologiques et socio-économiques pour la conservation,* 76p+ Annexes

KAGONE H., 2006. KAGONE H., 2006. *Pastoralisme et aires protégées en Afrique de l'Ouest: du conflit à la gestion concertée de la transhumance transfrontalière dans la région du Parc régional W(Benin Burkina Faso et Niger).* Bull. Hlth. Prod. Afr. 54, 43-52.

KLEITZ G., 2001. *Les zones périphériques du Parc W (Bénin, Burkina Faso, Niger).* Programme Régional Parc W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport CIRAD-mvet, Rapport définitif, 38p+annexes

KUELA D., 2000. *Monographie de la province de la Tapoa : Population et développement* CONAPO, PPLS, DRED-Est , CPAT/Tapoa. 97p

LAMARQUE F., 2004. *Les grands mammifères du complexe WAP, ECOPAS,* 40p. + 51

LE ROY E, ALAIN.K, ALAIN. B., 1996. *La sécurisation foncière en Afrique pour une gestion viable des ressources renouvelables,* Edition Karthala, 388p

LOI N° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural et Décrets d'Application au Burkina Faso, Ouagadougou, 92p.

LOMPO O., 2005. *Dynamiques et Enjeux de la Gestion Participative à la Périphérie Du Parc Régional W : Cas Dans La ZOVIC de Kabougou / Burkina Faso*, Mémoire DEA Université D'ABOMEY CALAVI/UAC, 129p

LOMPO O., 2002. *Rapport de recherche sur : La dynamique des acteurs dans la périphérie du Parc W Burkina Faso*, 85 P

LOMPO O., DOUSSA S., 2003. *Rapport final d'exécution des travaux sur les dynamiques d'acteurs et le zonage dans la zone périphérique du parc W du Burkina Faso*, Ouagadougou, 65p.

LWANZO VAKE A., 2008. Aires protégées et sécurité alimentaire des populations riveraines. Cas du Parc National des VIRUNGA in *l'Aube* pp113-114

MARAH/DGPSA, 2007. *Rapport d'analyse des résultats préliminaires de la première phase du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2006-2010*, 41p.

MECV, 2002 : Rapport sur l'état de l'Environnement au Burkina Faso 174p

MECV, 2004. *Programme cadre de gestion durable des ressources forestières et fauniques au Burkina Faso : 2004 – 2014. Composante 4 : Gestion de la faune et des aires de protection fauniques.* Version provisoire, 101p

MEE, 1999. Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD). Résumé, 58p

MENGUE-MEDOU, 2002. Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation. *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, volume 3, numéro1/Avril 2002. URL : <http://vertigo.revues.org/4126>. Consulté le 10 octobre 2010.
Niger, Tome 4 : Peuplement et genres de vie dans le Gourma oriental avant la création du Parc National du « W » du Niger, Niamey, IRD, 96 p.

ONAT (Office National d'Aménagement des Terroirs), PDRI/Tapoa, 1991- *Les aires gestion concertée de la transhumance transfrontalière dans la région du Parc régional W*

OUEDRAOGO K., 2009. *Evaluation des coûts additionnels et des bénéfices du parc du W/Burkina Faso pour les communautés agropastorales : cas des agropasteurs et des transhumants du terroir riverain de Kotchari*, Mémoire d'Ingénieur de l'IDR de l'Université Polytechnique de Bobo-Bioulasso. Burkina Faso, 73p.

OUEDRAOGO M., 2005. *Régulation de la dynamique des populations de buffles (*Syncebronchus caffer* Sparrman) et des waterbucks (*Kobus ellipsiprymnus ogilby*) et les moyens de gestion à mettre en œuvre pour préserver l'équilibre des communautés végétales dans le ranch de Nazinga. Burkina Faso*, Thèse de doctorat, Gembloux, Faculté Universitaire des Sciences agronomiques, 232p

MENTION BIEN

PALM S.U.D, 2005. *Le Parc régional W entre conservation et activités extra-conservatrices : le coton biologique, une activité agricole alternative dans la périphérie du W (Burkina Faso), Mémoire de fin de cycle, Option : Sociologie et économie Rurales, IDR/UPB, 87p*

PARIS A., 2002. *Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance en périphérie du*

PIGE J., 2000 *Typologie de fonctionnement des exploitations agricoles de la zone de l'Est,*
79p

PNGT, 2001. *Présentation du deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT₂), 19p.*

PNGT., 2002. *Evolution de l'occupation des terres en 1992 et 2002 au Burkina Faso, Rapport final, 30p.*

SAWADOGO I., 2004. *Transhumance et pratiques pastorales sur le terroir de Kotchari en périphérie du parc W au Burkina Faso. Mémoire de DEA : environnement, milieux techniques et sociétés, INAP-G, 63p+annexes.*

SEDOGO, 2007, *Problématique de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Est : Etat des lieux et perspectives, 82 p.*

SLIWINSKI A., 1996. L'environnement in Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement pp 97-122

SOMDA J., SAWADOGO I., SOME K. P. A., 2005. *Intensification de l'intégration agriculture-élevage pour une gestion durable des ressources naturelles dans la province de la Tapoa, Rapport d'activité, INERA/CRREA de l'Est, 45p.*

SOUNKERE K., 2003. *Analyse des formes d'utilisation de l'espace dans les terroirs agropastoraux de la zone périphérique du parc national du W Benin: Cas de la commune de Karimama, Thèse d'ingénieur agronome à l'université d'Abomey-Calavi (Benin), 102p*

TASSAMBEDO, M. A., 2001. *Amélioration de la fertilité des sols sous couverture à Andropogon gayanus et à Andropogon ascinodis : Effets sur le raccourcissement de la jachère sur le sol ferrugineux tropical lessivé de Sobaka (zone soudanienne du Burkina Faso). Suivi de la structure spatio-temporelle des communautés végétales dans les jachères de courte durée, Mémoire d'Ingénieur de l'IDR à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, 101p*

TOUTAIN B., COMPAORE A., OUADBA J-M., KAGONE H. et DIALLO S., 2001. *Mission d'appui scientifique« Transhumance ». Rapport définitif, 96p*

TURCO A., 2003. *Dynamiques d'acteurs et conflictualité dans les zones périphériques du parc régional de la W, Rapport de recherche de la II phase ECOPAS, 121 p*

TURCO A., 2004. *Mission d'appui scientifique relatif à un programme de formation auprès des différentes composantes du Parc W pour la mise en application des acquis scientifiques du volet "Dynamique d'acteurs et conflictualité". Rapport définitif ECOPAS, 31p.*

UICN, 1994. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées.* CPNAP avec l'assistance du WCMC. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. x. 261p.

UICN., 2009. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées,* 116p

UNESCO (MAB 1990). *Réserves de la biosphère: compilation 5, Oct. 1990.* Paris : UNESCO, 184p.

VERMEULEN C., 2003. *Mission d'expertise pour la promotion de la mise en place de Zones Villageoises de Chasse dans la zone d'influence du Parc W, 34p + annexes.*

ZOMBRA A.W., 2008. *Analyse socio-économique des interrelations entre aires protégées et populations locales : Cas du parc W/ Burkina Faso et du terroir riverain de Kotchari.* Mémoire d'Ingénieur du Développement Rural de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, 84p.

ZOURI I., 2003. *Impacts des pratiques pastorales sur la végétation de la périphérie du parc du w/Burkina Faso, 88p. +Annexes.*

Webographie

URL: <http://vertigo.revues.org/301>. Consulté le 23 août 2010.

URL : <http://vertigo.revues.org/759>. Consulté le 28 décembre 2010

. www.agristat.bf, www.sisa.bf; ; www.countrystat.org

ANNEXES

Annexe 1 : QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL ADRESSE AUX AGRICULTEURS

N°.....

Date :.....

Village:.....Statut :.....Commune :.....

I. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Nom/ Prénoms :..... Ethnie.....

1. Tranche d'âge Moins de 30 ans (1) Entre 30 et 50 ans (2) Plus de 50 ans (3)
2. Etes -vous membre d'une organisation d'agriculteurs ?
3. Votre statut ? Autochtone (1) Migrant (2)
4. Foyer : Polygame (1) Monogame (2)
5. Nombre de personne à charge?.....

II. SYSTEME DE PRODUCTION

Gestion des spéculations

6. Quelles sont les spéculations que vous produisez ?
 Mil(1) Sorgho (2) Mais (3) Niébé (4) Arachide (5)
 Soja (6) Voandzou (7) Coton(8)
7. Si culture de coton, quel est votre attachement vis-à-vis de cette culture ?
Fort (1) Moyen (2) Faible (3)

Qu'est-ce qui explique cet attachement ?.....

Gestion de la fertilité

8. Faites-vous des apports de matière organique aux champs? Oui (1) Non (2)
9. Etes- vous formés en technique de compostage ? Oui (1) Non (2)
10. Faites vous des contrats de parcage ? Oui (1) Non (2)
11. Pratiquez- vous la jachère ? Oui (1) Non (2)
12. Si oui, la durée... Moins de 3 ans (1) Entre 3-5 ans (2) Plus de 5 ans (3) ...
13. Epargnez-vous les arbres lors de l'installation des champs ? Oui (1) Non (2)
Si oui, quelles espèces ?.....
14. Brûlez-vous les souches lors de la préparation des champs ? Oui (1) Non (2)
15. Utilisez- vous des engrais chimiques ? Oui (1) Non (2)
16. Pratiquez-vous la rotation des cultures ? Oui (1) Non (2)

Capacité de production

17. Classez les superficies des spéculations emblavées
 - 17.1. Céréales Moins de 5ha (1) 5-10 ha (2) Plus de 10 ha (3)
 - 17.2. Légumineuses Moins de 5ha (1) 5-10 ha (2) Plus de 10 ha (3)
 - 17.3. Coton Moins de 5ha (1) 5-10 ha (2) Plus de 10 ha (3)
18. Pratiquez-vous la culture attelée ? Oui (1) Non (2)
19. Possédez-vous une charrette ? Oui (1) Non (2)

III GESTION DU FONCIER

20. Période de votre dernier défrichement ?
Cette année (1) Il ya moins de 5 ans (2) Il ya plus de 5 ans (3)
21. A t-il porté sur une jachère ? Oui (1) Non (2)
- 21 Pour vos défrichements, qui vous a octroyé la terre ?
Chef de village (1) Alliés (2) Par héritage (3)
22. Modalité d'acquisition des terres : Achat (1) Prêt (2) Don (3) Propriété familiale (4)
23. Si prêt ou don, y a-t'il une contrepartie ? Oui (1). Non (2)
24. Si oui, quelle est la nature de la contrepartie ?
En nature (1). Financière (2).
Préciser.....
25. Pouvez-vous planter un arbre sur votre terrain? Oui (1). Non (2)
26. Pouvez-vous léguer vos terres Oui (1). Non (2)
27. Faites-vous recours au service forestier quand vous faites un défrichement?
Oui (1). Non (2)
Si non, pourquoi ?.....
28. Connaissez-vous la limite du parc ? Oui (1). Non (2)
29. Avez-vous déjà été l'objet de pénalité pour introduction dans le parc ?
Oui (1). Non (2)
30. Si oui, combien de fois ?, une fois (1) plusieurs fois (2)
31. Comment jugez-vous la présence du parc dans votre vie quotidienne ?
Bénéfique (1). Contraignante (2) Sans effet particulier (3).
32. Seriez- vous prêt à négocier pour l'abandon de vos champs s'ils sont situés dans la zone tampon contre dédommagement? Oui (1). Non (2)
Si non pourquoi ?.....
33. Si oui, à quelle modalité de dédommagement ? Par
recasement ailleurs (1). Par motivation financière (2)
34. Avez-vous connu des dégâts avec les éleveurs ? Oui (1). Non (2)
35. Si oui, combien de fois ?.... quand ?comment cela a été réglé ?
36. Avez-vous connus des dégâts d'éléphants ? Oui (1). Non (2)
37. Si oui, combien de fois ?quand ?comment cela a été réglé ?.....
38. Avez-vous des réserves de terre dans le terroir ? Oui (1). Non (2)
Si non, pourquoi ?.....

Annexe 2: QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ELEVEURS

N°.....

Date :.....

Village:.....Statut :.....Commune :.....

I. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Nom/ Prénoms :..... Ethnie.....

1. Statut Autochtone(1) Allochtone (2)
2. Etes-vous dans une organisation d'éleveurs ? Oui (1) Non (2)
3. Tranche d'âge Moins de 30 ans (1) Entre 30 et 50 ans (2) Plus de 50 ans (3)
4. Foyer Polygame(1) Monogame (2)
5. Nombre de personne à charge?.....

II. SYSTEME DE PRODUCTION

6. Quel type de cheptel possédez-vous ? Bovin (1) Ovin (2) Caprin (3)
7. Importance du cheptel :
 - 7.1.Bovins : moins de 20 (1) 20 à 50 (2) 51 à 100 (2) plus de 100 (3)
 - 7.2.Ovins : moins de 20 (1) 20 à 50 (2) 51 à 100 (2) plus de 100 (3)
 - 7.3. Caprins : moins de 20 (1) 20 à 50 (2) 51 à 100 (2) plus de 100 (3)
8. Pratiquez-vous la culture fourragère ? Oui (1). Non (2) Si oui, quelles

III. GESTION DU FONCIER

9. Où sont situées vos zones de pâturage ? Au voisinage du parc (1)Loin du parc
10. Quelle appréciation faites-vous de la disponibilité du fourrage ?
Disponible (1) Moyennement disponible (2) Faiblement disponible (3)
11. Quelle appréciation faites-vous de la disponibilité en eau ?
Disponible (1) Moyennement disponible (2) Faiblement disponible (3)
12. Pratiquez- vous la transhumance ? Oui (1). Non (2) Si oui la destination et
13. Connaissez-vous la limite du parc ? Oui (1). Non (2)
14. Avez-vous déjà été l'objet de pénalité pour introduction dans le parc ?
Oui (1). Non (2)
15. Si oui, combien de fois ?, une fois (1) plusieurs fois (2)
16. Avez-vous connu des conflits avec les agriculteurs ? Oui (1). Non (2)
17. Si oui, combien de fois ?... une fois (1) plusieurs fois (2)
18. A quelle période date le dernier conflit ?
L'année en cours (1) Moins de 5 ans (2) Plus de 5 ans (3)
Comment cela a été réglé (circuit utilisé ?.....
19. Avez-vous connu des attaques d'animaux sauvages sur vos troupeaux ? Oui (1).
Non (2)
20. Si oui, combien de fois ?... une fois (1) plusieurs fois (2)
21. A quelle période date la dernière attaque?
L'année en cours (1) Moins de 5 ans (2) Plus de 5 ans (3)
Quel(s) prédateur (s) ?.....
22. Seriez-vous prêt à négocier l'abandon de vos exploitations contre dédommagement si elles sont situées sur la zone tampon ? Oui (1) Non (2)
23. Si oui, à quelle modalité ? Par recasement (1) Par motivation financière (2)
24. Comment jugez-vous la présence du parc dans votre vie quotidienne ?
Bénéfique (1) Contraignante (2) Sans effet particulier (3)

Annexe 3 : GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX GESTIONNAIRES
TRADITIONNELS DU FONCIER

1. Pourriez- vous nous parler sommairement de l'historique de votre terroir ?
2. Connaissez-vous les limites de votre terroir ?
3. Ces limites ont-elles évoluées dans le temps et dans l'espace ?
4. Parlez nous des modes d'accès à la terre qui ont été pratiqué autrefois et ceux pratiqués actuellement ?
5. Quels sont les principaux usagers ou utilisateurs de la terre dans votre terroir ?
6. Quelles sont les principales spéculations produites dans votre terroir ?
7. Quels sont les moyens et techniques utilisés dans la gestion de la fertilité des sols ?
8. Quelle est la superficie moyenne des exploitations dans votre terroir ?
9. Parlez- nous du niveau d'équipement des exploitants dans votre terroir ?
10. Quels sont les moyens utilisés pour sécuriser vos terres ?
11. Disposez- vous des réserves de terre ?
12. Quelle est la situation actuelle des conflits agriculteur-éleveurs ?
13. Enregistrez- vous des dégâts de champs (éléphant) ou d'animaux (carnassier) ?
14. Comment appréciez- vous le niveau de partenariat avec les opérateurs privés (concessionnaire de chasse de Tapoa-Djerma, SOCOMA) ?
15. Que pensez-vous de la réhabilitation de la zone tampon ?
16. Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la gestion du foncier ?
17. Que préconisez-vous pour une meilleure gestion du foncier à Mangou

Annexe 4 : GUIDE D'ENTRETIEN AUX SERVICES TECHNIQUE

1. Comment percevez-vous la question foncière dans le terroir de Mangou?
2. Pensez-vous qu'il soit possible de créer une zone tampon à la périphérie du parc w ?
3. Si oui, quelles dispositions prendre ?
4. Pouvez-vous faire la situation des organisations paysannes du terroir dans le domaine de l'agriculture ? Leur dynamisme ?
5. Pouvez-vous nous parler des spéculations développées dans le terroir par ordre d'importance ?
6. Y'a-t'il des cultures de rente qui s'affichent bien en dehors du coton ?
7. Si oui, peut-on chiffrer grossièrement les productions et le nombre de producteurs ?
8. Que pensez-vous du système de gestion de la fertilité des sols dans le terroir ?
9. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont –ils fréquents dans la zone ? Si oui, donner par année la situation des cinq dernières années ?
10. Etes-vous au courant de l'existence des ZOVIC ?
11. Avez-vous été impliqué dans leur mise en place ?
12. Quelles suggestions faites-vous pour leur meilleure gestion ?
13. Y a-t-il un suivi des défrichements en terroir? Si oui comment cela se passe t-il ?
14. Que dire de l'exploitation des PFNL ? En terroir, dans le parc ?
15. Quelles sont les infractions constatées dans le parc ces cinq dernières années ?
16. Quelle est l'ampleur de la transhumance dans le terroir ?
17. Comment est-elle gérée dans le terroir ? Quelles sont les perspectives

Annexe 5 : GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE A LA COMMUNE

1. Avez-vous des relations avec les ZOVIC et/ou zone (s) de chasse de votre commune ?
2. Que pensez-vous de leurs retombées pour les populations ?
3. Avez-vous un projet d'aménagement de l'espace à la périphérie du Parc W ?

Si oui, en donner les détails.

4. Etes-vous impliqués dans la gestion du foncier rural ? Si oui, préciser votre rôle ?
5. Etes-vous impliqués dans la gestion des conflits fonciers ruraux ?
6. Pensez-vous possible la création d'une zone limitrophe au Parc W pour assurer sa sécurisation ?
7. S'il ya négociation foncière à faire avec les populations riveraines, quelles propositions faites-vous pour une meilleure gestion de la question?

Annexe 6 : GUIDE D'ENTRETIEN A LA SOCIETE COTONIERE SOCOMA

1. Pourriez-vous nous parler des réalisations entreprises dans la périphérie en matière de gestion des ressources naturelles ?
2. Quelle est l'approche utilisée ?
3. Que pensez-vous de l'initiative zone tampon ?
4. Quelles sont vos ambitions pour les prochaines campagnes.
5. Pouvez-vous nous parler des difficultés rencontrées?
6. Quelles propositions faites-vous pour une meilleure sécurisation du parc ?

MENTION BIEN